

Comité technique**TC/53/31****Cinquante-troisième session
Genève, 3 – 5 avril 2017****Original : anglais
Date : 5 avril 2017**

COMPTE RENDU*adopté par le Comité technique**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV*Ouverture de la session

1. Le Comité technique (TC) a tenu sa cinquante-troisième session à Genève du 3 au 5 mars 2017. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent compte rendu.
2. M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas), président du TC, ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux participants.
3. Le secrétaire général adjoint annonce que M. Jun Koide a quitté l'UPOV au terme de son contrat le 31 mars 2017 et le remercie pour le dévouement avec lequel il s'est acquitté de ses fonctions au cours de ses trois années de fonction au Bureau de l'Union. Il présente M. Tomochika Motomura, un ressortissant du Japon, qui a pris ses fonctions d'administrateur technique/régional (Asie) le 3 avril 2017.

Adoption de l'ordre du jour

4. Le comité adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document TC/53/1 Rev.

Rapport sur les faits nouveaux survenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du Secrétaire général adjoint)

5. Le TC examine le document TC/53/10 et suit un exposé présenté par le secrétaire général adjoint, dont une copie sera fournie dans un additif au document TC/53/10 (en anglais seulement).
6. Le TC prend note des faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV depuis sa cinquante-deuxième session qui ne relèvent pas de points précis de l'ordre du jour de la cinquante-troisième session, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique (CAJ), du Comité consultatif et du Conseil, dont il est fait rapport aux paragraphes 4 à 47 du document TC/53/10.

Organisation des sessions de l'UPOV

7. Le TC examine le document TC/53/14.
8. Le TC convient que ses sessions peuvent être organisées à une date appropriée durant la période allant de la fin octobre au début décembre.
9. Le TC convient de proposer que les principes directeurs d'examen n'ayant pas pu être élaborés dans les délais impartis pour adoption par le Comité technique lors de sa session puissent être adoptés par correspondance sur la base des recommandations du TC-EDC. Le TC convient que le TC-EDC doit se

réunir deux fois par année, une fois en mars/avril et une fois conjointement avec les sessions du TC plus tard dans l'année.

10. Le TC convient d'utiliser les mesures de précaution ci-après pour 2018, sous réserve que le Conseil décide que le TC devrait tenir sa cinquante-quatrième session à la fin de 2018 :

- a) Pour des principes directeurs d'examen soumis pour adoption en 2018, convenir d'une procédure pour adoption par correspondance comme suit :
 - un projet de principes directeurs d'examen serait élaboré tel que convenu par les TWP et diffusé avec les recommandations du TC-EDC;
 - en l'absence d'objections les principes directeurs d'examen seraient adoptés;
 - en présence d'objections, les objections seraient communiquées au TWP concerné pour examen à sa session de 2018, et les principes directeurs d'examen seraient examinés pour adoption par le TC à sa cinquante-quatrième session, en 2018;
 - le TC-EDC se réunira les 26 et 27 mars 2018, et conjointement au TC à sa cinquante-quatrième session, en 2018, si nécessaire.
- b) Pour les documents TGP, inviter le TC-EDC à synthétiser les observations faites par les TWP à leurs sessions de 2017 et, en l'absence de consensus entre les TWP, élaborer des propositions pour un examen ultérieur par les TWP à leurs sessions de 2018.
- c) Les autres questions seront examinées à la cinquante-quatrième session du TC en 2018, selon la procédure normale.

11. Le TC convient que la programmation de réunions de groupes de travail ad hoc en mars/avril pourrait aller à l'encontre de l'objectif visant à passer à une série de sessions unique parce qu'elle impliquerait, pour les experts, de voyager à Genève. Toutefois, il convient que si la participation électronique est possible, comme c'est le cas pour les réunions consacrées à l'élaboration d'un formulaire de demande électronique, la tenue des réunions en mars/avril pourrait se révéler efficace.

Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

12. Le TC entend, de la part des présidents des groupes concernés, les rapports oraux sur les travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC), du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT). On trouvera ci-après un résumé des travaux des groupes de travail techniques.

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

13. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa quarante-cinquième session à Mexico (Mexique), du 11 au 15 juillet 2016, sous la présidence de M. Tanvir Hossain (Australie). Le compte rendu détaillé de la session fait l'objet du document TWA/45/25 "Report".

14. La session a réuni 64 participants représentant 19 membres de l'Union et trois organisations ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire a eu lieu durant l'après-midi du 10 juillet 2016 et a réuni 21 participants représentant 9 membres de l'Union et une organisation ayant le statut d'observateur.

15. Mme Graciela Ávila Quezada a souhaité la bienvenue aux participants de la session, au nom de S.E. le ministre de l'agriculture, de l'élevage, du développement rural, de la pêche et de l'alimentation, M. José Eduardo Calzada Rovirosa et de M. Manuel Rafael Villa Issa, directeur général du Service national de l'inspection et de l'agrément des semences (SNICS). Le TWA a également suivi un exposé sur la protection des obtentions végétales au Mexique, présenté par M. Eduardo Padilla Vaca, directeur du registre des obtentions végétales (SNICS).

16. Le TWA a adopté l'ordre du jour qui figure dans le document TWA/45/1 Rev.

17. En ce qui concerne la version révisée de la section 4.3 “Matériel pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen” du document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”, le TWA est convenu que la période de rédaction des principes directeurs d’examen par les experts principaux au moyen du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web doit commencer peu après la session concernée du TWP afin d’éviter tout retard inutile dans la finalisation du projet.

18. Le TWA a examiné la proposition de conseils relatifs à l’examen DHS sur des échantillons globaux, aux fins de leur inclusion sous forme d’une nouvelle section d’une future version révisée du document TGP/8 “Coopération en matière d’examen”. Le TWA est convenu avec le TWV que la proposition de conseils ne contenait pas suffisamment d’exemples pour l’examen des caractères DHS sur la base d’échantillons globaux et qu’il devrait être demandé à la rédactrice de l’étoffer en incluant davantage d’exemples, conformément à la demande exprimée par le TC à sa cinquante-deuxième session. Le TWA est convenu que le développement des conseils sur les échantillons globaux devait être subordonné à l’existence d’exemples appropriés contenant des données extraites des mesures courantes relatives à des caractères comme les composants chimiques ou le poids de 1000 graines.

19. Le TWA a suivi un exposé intitulé “Genotype by Environment Interaction (GEI) – DUS test and data transformation into notes” (interaction entre génotype et environnement – essai DHS et conversion des données en notes), présenté par un expert de l’Italie. Le TWA a reconnu la pertinence des informations fournies sur l’interaction entre génotype et environnement pour de futurs conseils éventuels sur la conversion d’observations en notes et l’établissement de descriptions variétales.

20. En ce qui concerne la version révisée du document TGP/10 “Examining Uniformity”, le TWA a suivi un exposé intitulé “Évaluation de l’homogénéité d’après les plantes hors-type sur la base de plusieurs cycles de végétation : rédaction d’orientations” présenté par des experts de l’Allemagne et du Royaume-Uni par voie électronique. Le TWA a également suivi un exposé intitulé “Expérience pratique en matière d’évaluation de l’homogénéité d’après les plantes hors-type pour le colza et le chou-fleur”, présenté par un expert de la France. Le TWA a examiné, en même temps que les experts du TWC grâce à une liaison vidéo, le projet d’orientations aux fins de son inclusion dans une future révision du document TGP/10, y compris la nouvelle “Méthode 3 : Combiner les résultats de deux cycles de végétation” proposée. Le TWA est convenu avec le TWC que les orientations devraient fournir des critères facilitant le choix de la méthode la plus appropriée d’après l’expérience des membres. Il a décidé de fournir des exemples comparant les effets possibles de la méthode 3 et d’autres méthodes sur les décisions relatives à l’homogénéité. Le TWA s’est félicité des propositions de l’Allemagne, de la France, des Pays-Bas, de la Pologne et du Royaume-Uni de fournir des exemples pour examen à sa quarante-sixième session.

21. Le TWA est convenu avec le TWC qu’il était important d’identifier si la variation du nombre de plantes hors-type entre les cycles s’expliquait par des conditions biologiques ou des fluctuations d’échantillonnage et il est convenu que les résultats issus de cycles de végétation fondés sur des lots différents de matériel végétal ne devraient pas être combinés. Le TWA est convenu avec le TWV que, à l’occasion de la révision du document TGP/10 “Évaluation de l’homogénéité d’après les plantes hors-type sur la base de plusieurs cycles de végétation ou sur la base de sous-échantillons”, il serait utile de réexaminer les orientations fournies dans le document TGP/8/2, deuxième partie, section 8 “La méthode d’évaluation de l’homogénéité fondée sur les hors-types”, section 8.1.7 “Méthode au-delà d’un essai unique (année)”, car elles ne reflétaient pas la pratique des membres de l’Union.

22. En ce qui concerne les questions relatives aux descriptions variétales, le TWA est convenu que la description d’une variété comporte des limites inhérentes à son lien avec les circonstances de l’examen DHS mais qu’elle était un élément important du système de protection des obtentions végétales. L’Australie, l’Union européenne et l’Allemagne ont partagé leurs données d’expérience sur les questions relatives aux descriptions variétales dans le cadre d’exposés individuels.

23. En ce qui concerne le nombre de cycles de végétation, le TWA a suivi un exposé présenté par un expert des Pays-Bas et il a favorablement accueilli les propositions de l’Allemagne, de la France, des Pays-Bas, de la Pologne et du Royaume-Uni de simuler l’impact du recours à différents nombres de cycles de végétation sur les décisions DHS et sur la qualité des descriptions variétales sur la base de données réelles et de rendre compte de leurs résultats à la quarante-sixième session du TWA.

24. Le TWA a suivi un exposé intitulé “Analyse d’impact des endophytes sur le phénotype des variétés de *Lolium perenne* et *Festuca arundinacea*” présenté par expert de l’Office communautaire des variétés végétales (OCVV). Le TWA a noté qu’il n’y avait pas eu d’interaction entre les endophytes examinés et l’expression des caractères DHS des plantes examinées. Le TWA est convenu qu’il ne serait pas possible de formuler une recommandation générale en ce qui concerne l’effet des endophytes sur les caractères DHS

en raison d'une interaction positive possible entre d'autres endophytes et l'expression des caractères DHS. Le TWA a noté que la Nouvelle-Zélande examinerait l'exigence relative à la fourniture de matériel végétal sans endophytes pour l'examen DHS et a accueilli avec satisfaction sa proposition concernant la présentation des résultats des travaux à cet égard au TWA à sa session de 2017.

25. Le TWA a examiné les projets de principes directeurs d'examen suivants : manioc, urochloa, orge, ricin, coton, chiendent, haricot, avoine, quinoa, trèfle violet, phacélie à feuilles de tanaïsie, soja et blé. Le TWA est convenu que les projets de principes directeurs d'examen pour le blé, le manioc, la phacélie à feuilles de tanaïsie et l'urochloa devraient être soumises au TC pour adoption à sa cinquante-troisième session, qui se tiendra à Genève du 3 au 5 avril 2017.

26. Le TWA est convenu d'examiner plus en détail les principes directeurs d'examen ci-après à sa quarante-sixième session : avoine (révision), coton (révision), ginseng (révision), haricot (révision), orge (révision), phacélie à feuilles de tanaïsie, quinoa, ricine, riz (révision), soja (révision), thé (révision) et trèfle violet (révision).

27. À l'invitation de l'Allemagne, le TWA a décidé de tenir sa quarante-sixième session à Hanovre du 19 au 23 juin 2017, un atelier préparatoire étant prévu le 18 juin 2017.

28. Le TWA est convenu de proposer au TC de recommander au Conseil d'élire Mme Cheryl Turnbull (Royaume-Uni) prochaine présidente du TWA.

29. Le TWA a accepté que les points ci-après soient discutés à cette session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales :
 - a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)
 - b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV (rapport verbal du Bureau de l'Union)
4. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l'Union)
5. Logiciels échangeables (documents à établir par le Bureau de l'Union)
6. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l'Union)
7. Informations et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV (document à établir par le Bureau de l'Union)
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l'Union et documents sollicités)
 - c) Logiciels échangeables (document à établir par le Bureau de l'Union)
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes (document à établir par le Bureau de l'Union et documents sollicités)
8. Évaluation de l'homogénéité par plante hors-type (documents à établir par l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, la Pologne et le Royaume-Uni)
9. Expériences de nouveaux types et espèces
10. Incidence des endophytes sur les caractères DHS pour les graminées (documents à établir par le Mexique, la Nouvelle-Zélande, l'Union européenne et documents sollicités)
11. Série régionale de variétés indiquées à titre d'exemples pour le blé pour l'Amérique du Sud (document à établir par le Brésil)
12. Nombre de cycles de végétations pour l'examen DHS (documents à établir par l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, la Pologne et le Royaume-Uni)
13. Écart minimal entre les variétés (documents à établir par la République de Corée et l'Union européenne)
14. Utilisation de caractéristiques de résistance aux maladies et aux insectes dans l'examen DHS (documents à établir par l'Australie, le Brésil, la France et l'Union européenne)
15. Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)

16. Examen des projets de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
17. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d'examen
18. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen
19. Date et lieu de la prochaine session
20. Programme futur
21. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)
22. Clôture de la session

30. Le 13 juillet 2016, le TWA a visité le Centre international d'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT). Mme Isabel Vianey Peña Mendoza, du département des Relations institutionnelles pour l'Amérique latine, a souhaité la bienvenue au TWA, qui a suivi trois exposés : "Le CIMMYT – Vue d'ensemble", présenté par M. Bram Govaerts, représentant régional pour l'Amérique latine; "Le programme mondial du CIMMYT pour le blé", présenté par M. Matthew Reynolds, scientifique émérite du programme mondial pour le blé; et "Collaboration avec le secteur privé", présenté par M. Arturo Silva Hinojosa, directeur, du Consortium international pour l'amélioration du maïs. Le TWA a visité la banque de germoplasme du CIMMYT et a été accueilli par M. Thomas Payne, chef du centre des ressources génétiques. Le TWA, qui a également visité des essais de ricine et de quinoa à l'Université autonome de Chapingo, a été accueilli par M. Augustín López Herrera, professeur et chercheur, et par Mme María Antonieta Goytia Jiménez, directrice générale chargée de l'administration.

Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur

31. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a tenu sa vingt-quatrième session à Shanghai (Chine) du 7 au 10 juin 2016, sous la présidence de M. Adrian Roberts (Royaume-Uni).

32. La session du TWC a réuni 34 participants représentant 10 membres de l'Union. L'atelier préparatoire, tenu dans l'après-midi du 6 juin, a réuni 8 participants représentant 5 membres de l'Union.

33. M. Yang Xiongnian, directeur général du Centre de développement des sciences et des technologies, Ministère de l'agriculture (directeur général de la station d'examen DHS, Ministère de l'agriculture), M. Cai Youming, président de l'Académie d'agronomie de Shanghai et M. Ma Zhiqiang, chef de la Division de la gestion des variétés, Bureau de la gestion des semences, Ministère de l'agriculture, ont souhaité la bienvenue au TWC. Le TWC a suivi un exposé sur le système de protection des variétés végétales en Chine, présenté par M. Cui Yehan, professeur et directeur de la Division de la protection des variétés végétales du Centre de développement des sciences et des technologies, Ministère de l'agriculture.

34. L'après-midi du 9 juin 2016, le TWC a visité la station expérimentale Zhuanghang de l'Académie d'agronomie de Shanghai, où elle a suivi des exposés et visité les essais aux fins de l'examen DHS, qui comprenaient des plantes ornementales et des plantes potagères.

35. Le TWC a écouté un rapport verbal sur la quinzième session du BMT présenté par M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas), président du BMT. Le TWC a également suivi un exposé sur la bio-informatique présenté par un expert des Pays-Bas (annexe du document TWC/34/24). Le TWC est convenu que la bio-informatique était un domaine de travail étroitement lié au mandat du TWC, en raison de questions posées dans les domaines des logiciels et des statistiques. Le TWC s'est félicité des propositions faites par la Chine, la France et les Pays-Bas de faire rapport sur des projets et des expériences menées à l'aide des techniques moléculaires. Les membres ont été invités à présenter, pour la session suivante, des exposés sur les aspects statistiques de l'utilisation de marqueurs moléculaires dans l'examen DHS.

36. Le TWC a examiné le document TWC/34/10 "Revision of document TGP/8: Part II: Section 9: the Combined-Over-Years Uniformity Criterion (COYU)", qui faisait état des progrès accomplis dans l'amélioration de l'analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (méthode d'analyse COYU). Le Bureau de l'Union a publié une circulaire en vue de rechercher des séries de données supplémentaires destinées à contribuer à l'élaboration de seuils de probabilité pour la nouvelle méthode. Un expert du Royaume-Uni a indiqué que des séries de données avaient depuis été proposées par le Danemark et la Slovaquie. Le TWC s'est félicité des propositions faites par la Chine et la France de fournir des séries de données. L'expert du Royaume-Uni est convenu de faire état des progrès accomplis à la trente-cinquième session du TWC.

37. Le TWC a examiné un document présenté par un expert de la France, qui compare différentes méthodes de production de descriptions variétales à partir des caractères qualitatifs sur une série de

données relatives au lin cultivé (annexe I du document TWC/34/12). La répartition des différences et points communs entre les méthodes figurant dans ce document a été utile et le TWC a demandé que l'expert de la France continue de développer l'étude afin de rendre plus claires les différentes méthodes. En outre, un expert du Royaume-Uni a fourni une brève description des méthodes utilisées au Royaume-Uni ainsi que des situations indiquées à titre d'exemple où ces méthodes peuvent ou ne peuvent pas être utilisées (document TWC/34/12 Add.). Le TWC a invité des experts de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon à fournir des descriptions semblables de leurs méthodes afin de les incorporer à l'avenir dans les orientations.

38. Des experts de la Finlande et de l'Italie ont présenté un exposé commun intitulé "Genotype by Environment Interaction (GEI) – DUS test and data transformation into notes" (annexe du document TWC/34/17). Ils ont examiné les incidences sur les descriptions variétales produites à partir des caractères quantitatifs d'interaction entre génotype et environnement. Les experts ont proposé des mesures, telles que le choix judicieux de variétés de délimitation, pour améliorer ce point.

39. Le TWC a examiné le document intitulé "Revision of document TGP/10: New Section: Assessing uniformity by off-types on basis of more than one growing cycle or on the basis of sub-samples" (TWC/34/13). Le TWC est convenu que des conseils devraient être mis au point afin de faciliter le choix de la méthode la plus appropriée pour chaque situation, de sorte que le coût des essais, la cohérence des résultats, le temps nécessaire pour prendre les décisions et les aspects techniques de chaque méthode aient tous une influence sur le choix. Un expert de la France a présenté un exposé comparant les trois méthodes sur des séries de données relatives au colza oléagineux et au chou-fleur (document TWC/34/27). Cet exercice a montré que les cas de résultats divergents entre les trois méthodes n'étaient pas très fréquents. Le TWC était d'avis que de nouveaux exemples seraient utiles pour mettre au point des conseils et s'est félicité des propositions de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de présenter des exemples à la trente-cinquième session. Le TWC a indiqué que le TWA est convenu de demander une liaison vidéo avec les experts du TWC en vue d'examiner ce sujet à la quarante-cinquième session.

40. Plusieurs exposés ont été présentés sur les systèmes logiciels utilisés ou développés par les membres. Il s'agit des exposés suivants :

- Un exposé présenté par les Pays-Bas, intitulé "Naktuinbouw application and information database: Integrated IT-tool to manage applications, requests, trials, reports and variety collections" (document TWC/34/22). Il s'agit d'un système central adapté aux exigences locales.
- Un exposé présenté par les Pays-Bas, intitulé "Search Plant: A search portal to facilitate tracking and tracing of ornamental varieties" (document TWC/34/20). Ce service Web permet aux utilisateurs de rechercher des variétés dans plusieurs bases de données ayant des architectures diverses.
- Un exposé présenté par la Chine, intitulé "Méthodes statistiques utilisées dans le cadre du progiciel DUSTC". Il comprenait une démonstration du progiciel DUSTC qui englobe les procédures d'analyses statistiques, notamment les méthodes de calcul de la COYU et COYD.
- Un exposé présenté par la Chine, une démonstration du logiciel d'analyse d'image.
- Un exposé présenté par la France, intitulé "Un outil pour définir les collections de référence" (document TWC/34/28). Il s'agit d'un logiciel aidant à la gestion des collections de référence depuis la collecte de variétés notoirement connues jusqu'à la sélection pour les essais.
- Un exposé présenté par la France, intitulé "A single tool for DUS computation process" (document TWC/34/29). Cet exposé décrivait les progrès réalisés dans le développement d'un nouveau progiciel comprenant le logiciel existant GAIA et utilisant la même interface pour permettre l'accès à des méthodes telles que COYD et COYU.

41. Le TWC a pris note de l'expérience de la France et de l'Allemagne en matière d'élaboration, de gestion et de partage de différentes bases de données et a suggéré que des orientations sur l'élaboration et la gestion de bases de données pourraient être bénéfiques pour les membres. Le TWC a invité les membres à présenter des exposés sur leurs expériences sur l'utilisation des bases de données et à proposer des orientations.

42. La Chine a présenté un exposé intitulé "A ring-test comparing three different software packages for COYD" (document TWC/34/30). La méthode COYD a été appliquée à la même série de données au moyen

de différents logiciels utilisés par les membres : DUSTC (Chine), logiciel basé sur SAS (Allemagne) et DUST (Royaume-Uni). Le même résultat a été obtenu des trois logiciels.

43. S'agissant du document UPOV/INF/22 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union", le TWC a suggéré

- d'ajouter au document une note expliquant que les informations contenues dans ce document relèvent de la responsabilité du service payant une contribution,
- que, dans les documents UPOV/INF/16 et UPOV/INF/22, il pouvait être fait référence aux matériel didactique et aux exposés,
- qu'un autre format soit envisagé pour les informations contenues dans UPOV/INF/22, par exemple une page Web en ligne, afin d'en faciliter l'accès.

44. Un expert du Royaume-Uni a présenté un exposé sur "Calcul des seuils afin d'exclure les variétés notoirement connues du second cycle de végétation lorsque l'on applique la méthode COYD" (document TWC/34/8). L'exposé décrivait une méthode de sélection de variétés voisines aux fins d'une comparaison fondée sur les caractères quantitatifs après le premier cycle de végétation. La méthode a été évaluée sur une série de données relatives au pois provenant du Royaume-Uni. Il a été convenu que de nouvelles séries de données seraient très utiles pour développer la méthode et les propositions du Danemark, de la Finlande, de l'Allemagne et de la Slovaquie d'en fournir ont été favorablement accueillies. Le TWC a indiqué qu'un logiciel mettant en œuvre la méthode et pouvant être intégré dans le logiciel GAIA serait mis au point.

45. Un expert de la Finlande a présenté un exposé intitulé "Minimizing variation between observers – practical example from Finland" (document TWC/34/19). En Finlande, des mesures sont prises en vue de minimiser la variation entre observateurs dans l'évaluation des caractères MS/VS chez la navette. Une formation de niveau avancé est dispensée avant le début des travaux et un calibrage est effectué à différentes reprises pendant la journée.

46. Le TWC a suivi un exposé sur le nombre de cycles de végétation pour l'examen DHS et la simulation de l'incidence sur les décisions relatives à l'examen DHS" (document TWC/34/15) présenté par l'expert de la Finlande. Cette étude évaluait si deux ou trois cycles étaient nécessaires pour les espèces allogames suivantes : fléole, fétuque des prés, trèfle violet, trèfle blanc et navette. Le nombre prédominant de cycles requis dépendait de l'espèce. Un expert des Pays-Bas a également présenté un exposé intitulé "Minimum number of growing cycles" (document TWC/34/21), qui rappelait les facteurs susceptibles de déterminer le nombre de cycles de végétation requis et suggérait d'utiliser des essais supplémentaires relatifs, par exemple, à la résistance aux maladies, à la germination ou à l'ADN afin de réduire le nombre de cycles requis dans certains cas. Le TWC a indiqué que, chez certains membres de l'Union, des tests d'ADN étaient envisagés afin de réduire le nombre de cycles de végétation, tout en maintenant les décisions fondées sur un essai en culture. Un expert de l'Argentine a indiqué que, dans le cas des espèces multipliées par voie végétative et des espèces autogames, un second cycle de végétation ne serait pas nécessaire dans les cas où la distinction serait confirmée avec des différences évidentes entre variétés (par exemple, les caractères de résistance aux maladies) dans un premier cycle de végétation. Le TWC s'est félicité des propositions de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas de présenter des exposés sur les simulations démontrant l'incidence de l'utilisation de différents nombres de cycles de végétation sur les décisions relatives à l'examen DHS à la trente-cinquième session.

47. Le TWC est convenu que les logiciels et les bases de données ainsi que les méthodes statistiques associées sont des éléments importants de l'examen DHS et qu'ils présentent un intérêt croissant pour la protection des obtentions végétales.

48. Le TWC est convenu de proposer au TC de recommander au Conseil d'élire M. Christophe Chevalier (France) prochain président du TWC.

49. Le TWC est convenu de tenir sa trente-cinquième session à Buenos Aires (Argentine), du 14 au 17 novembre 2017, un atelier préparatoire étant prévu le 13 novembre 2017.

50. Le TWC a proposé d'examiner les points suivants à sa trente-cinquième session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
 - a) Rapports des membres et des observateurs
 - b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV
4. Dénominations variétales
5. Questions concernant les descriptions variétales
6. Documents TGP
7. Considération d'une éventuelle réorganisation de TGP/8
8. Détermination de l'homogénéité au moyen des plantes hors-type
 - a) Données d'expérience concrètes de l'évaluation de l'homogénéité
 - b) Facteurs influençant le choix de la méthode pour les plantes hors-type sur au moins deux cycles
9. Techniques moléculaires
 - a) Sélection de variétés voisines pour le maïs, le riz et le blé au moyen d'une base de données ADN
 - b) Utilisation de marqueurs moléculaires dans l'examen DHS
 - c) Expérience dans l'utilisation de marqueurs moléculaires dans l'examen DHS
 - d) Questions de statistique (bio-informatique) relatives à l'utilisation de marqueurs moléculaires
10. Nombre de cycles de végétation dans le cadre de l'examen DHS
11. Traitement des données aux fins de l'évaluation de la distinction et de l'élaboration de descriptions variétales
 - a) Brèves descriptions
 - b) Examiner les résultats de l'exercice pratique
 - c) Interaction entre génotype et environnement, essai DHS et conversion des données en notes
12. Logiciels, informations et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales
 - c) Échange et utilisation de logiciels et d'équipements
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes
 - e) Gestion des bases de données
 - i. Expérience des membres en ce qui concerne l'application des bases de données
 - ii. Création de nouvelles idées concernant la gestion des informations
 - iii. Orientation sur la gestion des bases de données
 - f) Un outil unique pour le processus de calcul DHS
13. Méthodes statistiques
 - a) Exclusion des variétés notoirement connues du second cycle de végétation
 - b) Méthodes statistiques et logiciel applicables aux caractères observés visuellement
 - c) Analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (COYU)
14. Analyse d'images
15. Date et lieu de la prochaine session
16. Programme futur
17. Compte rendu de la session
18. Clôture de la session

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

51. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa quarante-septième session à Angers (France) du 14 au 18 novembre 2016. M. Katsumi Yamaguchi (Japon), président du TWF, a ouvert la session.

52. La session du TWF a réuni 45 participants représentant 23 membres de l'Union et 1 organisation ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire a réuni 21 participants représentant 16 membres de l'Union.

53. M. Martin Ekvad, président de l'Office communautaire des variétés végétales de l'Union européenne (OCVV) a souhaité la bienvenue aux participants et présenté un exposé sur le système de protection des obtentions végétales au sein de l'Union européenne.

54. Le TWF a examiné le document TWF/47/19 "Duration of DUS Tests in the Fruit Sector" et la proposition d'un expert de l'Union européenne et il est convenu de proposer une modification du libellé du document TGP/7 comme suit, dans le but de faire ressortir les pratiques communes dans le secteur des fruits (voir les paragraphes 47 à 48 du document TWF/47/25 "Report") :

"3.1 Nombre de cycles de végétation

"En règle générale, la durée minimale des essais doit être de

"Dès qu'il est possible d'établir de façon certaine que le résultat des examens DHS sera négatif, ceux-ci peuvent être interrompus, indépendamment du nombre de cycles de végétation menés jusqu'alors."

55. Le TWF a examiné le document TWF/47/15 "Number of Growing Cycles in DUS Examination" et a suivi un exposé sur le nombre de cycles de végétation dans le cadre de l'examen DHS pour les espèces fruitières par un expert de la France, un exposé sur la variabilité des données d'évaluation pommier au fil des ans par un expert de l'Allemagne et un exposé sur l'interprétation des descriptions variétales du pommier et sur l'impact de l'environnement sur les caractères quantitatifs par un expert de la Nouvelle-Zélande. Le TWF a reconnu l'importance des collections de variété pour disposer de données fiables lors de la comparaison de variétés pendant l'examen DHS et est convenu que certains caractères sont plus efficaces que d'autres pour examiner la distinction.

56. Le TWF a examiné le document TWF/47/23 "Calibration book for harmonized variety description in apple" et suivi un exposé d'un expert de l'Union européenne. Il a souligné que les principes directeurs d'examen contribuaient à l'harmonisation de l'examen DHS entre les membres de l'UPOV. Il est également convenu

- que, dans le cadre des délibérations sur les principes directeurs d'examen, les experts devaient se mettre d'accord sur la clarté des niveaux d'expression et sur l'échelle à utiliser, afin de limiter le risque d'écarts entre les interprétations des différents examinateurs,
- que chaque caractère devait remplir les conditions relatives à un caractère et que cette question devait rester à l'étude,
- que certains principes directeurs d'examen qui avaient été adoptés devaient être révisés et que les niveaux d'expression et les notes devaient être adaptés en conséquence,
- que les variétés indiquées à titre d'exemples jouaient un rôle essentiel pour chaque niveau d'expression,
- que la méthode d'observation et les explications étaient essentielles, car elles permettaient d'indiquer clairement aux examinateurs quand et comment faire des mesures ou des observations et de réduire ainsi les écarts entre les observateurs et les observations,
- que le milieu pouvait avoir une influence sur l'expression du caractère.

57. Le TWF a pris note des différences démontrées entre les descriptions variétales des différents services pour une même variété. Il est convenu qu'il serait intéressant d'examiner ces informations pour chaque caractère dans une future révision des principes directeurs d'examen et en particulier dans le cas précis du pommier. Le TWF a accueilli avec satisfaction la proposition d'examiner le pouvoir discriminant des caractères sur la base d'une étude type élaborée précédemment par le TWV concernant les pois (voir le document TWV/47/25 "Pea Database Study"). Cette étude viserait à indiquer précisément quel est l'intérêt de chaque caractère dans l'examen DHS et dans quelle mesure il permet de décrire la variété ou d'évaluer la distinction de manière efficace.

58. Le TWF a examiné le document TWF/47/21 intitulé "DUS examination of mutant varieties of apple" et suivi un exposé présenté par un expert de l'Union européenne. Le TWF est convenu de la nécessité d'échanger des informations entre les services de protection des obtentions végétales sur les demandes reçues par les membres de l'Union, notamment en ce qui concerne certains groupes de mutations du pommier pour lesquels des variétés voisines peuvent être soumises dans plusieurs pays. Ces échanges contribueraient à ce que toutes les variétés notoirement connues soient prises en considération et, le cas échéant, à ce qu'elles soient incluses dans l'essai en culture aux fins de l'examen de la distinction. Le TWF est également convenu de la nécessité d'échanger des informations sur les variétés rejetées pouvant faire l'objet de procédures en cours chez d'autres membres de l'Union.

59. Le TWF a examiné le document TWF/47/18 intitulé "Proposal concerning the "Guide to the UPOV Code System" on the Principal Botanical name for Inter-Generic and Interspecific Hybrids" ainsi que la proposition de présenter le nom botanique principal pour les codes UPOV de genres et espèces hybrides en indiquant les parents dans l'ordre alphabétique. Le TWF a pris note de l'existence de diverses procédures parmi les membres de l'Union et a constaté que, pour certains de ces membres, les informations relatives aux parents d'une variété hybride intergénérique ou interspécifique étaient publiées en indiquant le parent femelle en premier. Sur la base de ce qui précède, le TWF est convenu avec le TWV et le TWA qu'il ne serait pas approprié de réviser le Guide relatif aux systèmes de codes UPOV concernant le nom botanique principal pour les hybrides intergénériques et interspécifiques.

60. Le TWF est convenu que les principes directeurs d'examen ci-après devraient être soumis au TC pour adoption : châtaigner, papayer et noyer. Le TWF est convenu d'examiner 10 projets de principes directeurs d'examen à sa quarante-huitième session.

61. Sur l'invitation du Canada, le TWF est convenu de tenir sa quarante-huitième session à Kelowna, Colombie britannique, (Canada), du 18 au 22 septembre 2017, un atelier préparatoire étant prévu le 17 septembre 2017.

62. Le TWF est convenu de proposer au TC qu'il recommande au Conseil d'élire M. Jean Maison (Union européenne) prochain président du TWF.

63. Le TWF a proposé d'examiner les points suivants à sa prochaine session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
 - a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)
 - b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV (rapport verbal du Bureau de l'Union)
4. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l'Union)
5. Documents TGP (documents à établir par le Bureau de l'Union)
6. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l'Union)
7. Informations et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV (documents à établir par le Bureau de l'Union)
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales (documents à établir par le Bureau de l'Union)
 - c) Logiciels échangeables (document à établir par le Bureau de l'Union)
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes (document à établir par le Bureau de l'Union)
8. Expérience des nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)
9. Gestion des collections de variétés (rapports verbaux sollicités)
10. Cahier d'étalonnage aux fins d'harmonisation de la description variétale du pommier (document à établir par l'Union européenne)
11. Examen DHS des variétés mutantes du pommier (document à établir par l'Union européenne)
12. Impact des révisions des niveaux d'expression des caractères existants sur la révision des principes directeurs d'examen (document à préparer par la France et exposés sollicités)
13. Écart minimal entre les variétés (document à préparer par l'Union européenne)
14. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen
15. Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique
16. Propositions relatives à des révisions partielles ou des corrections des principes directeurs d'examen
17. Examen des projets de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
18. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d'examen
19. Date et lieu de la prochaine session

20. Programme futur
21. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)
22. Clôture de la session

64. L'après-midi du 16 novembre 2016, le TWF a visité le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) à Beaucouzé, près d'Angers, où il a été accueilli par Mme Carole Dirwimmer, secrétaire technique de la section Arbres fruitiers au GEVES, et a suivi un exposé présenté par Mme Dirwimmer sur les activités de GEVES en ce qui concerne l'examen DHS sur les arbres fruitiers en France d'une manière générale et sur le pommier d'une manière plus spécifique. Le TWF a ensuite visité l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) à Beaucouzé où, à la suite des discussions sur les variétés mutantes du pommier qui se sont déroulées mercredi matin, le TWF a vu plusieurs variétés mutantes des pommiers Gala et Fuji afin de constater les difficultés rencontrées lors des essais DHS des variétés mutantes de pommiers. Pendant cette partie de la visite, le TWF était accompagné de M. Rémi Guisnel et de Laurence Feugey, examinateurs français du pommier à l'Institut de recherche en horticulture et semence, (IRHS) de l'INRA. Le TWF a également suivi des exposés présentés par M. François Laurens, directeur adjoint de l'IRHS sur les activités de l'INRA et de l'IRHS et par Mme Dominique Thévenon, membre du Conseil de la CIOPORA, sur les écarts minimaux.

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

65. Le TWO a tenu sa quarante-neuvième session à Gimcheon City (République de Corée) du 13 au 17 juin 2016. M. Kenji Numaguchi (Japon), président du TWO a ouvert la session. Le compte rendu détaillé de la session fait l'objet du document TWO/49/25.

66. La session a réuni 53 participants représentant 14 membres de l'Union et 1 organisation ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire, tenu dans l'après-midi du 12 juin, a réuni 28 participants.

67. M. Byeong Seok Oh, directeur général du Service coréen des semences et des variétés (KSVS), a souhaité la bienvenue au TWO et a également introduit la célébration, en 2017, du vingtième anniversaire du système de protection des variétés végétales en République de Corée. Le TWO a suivi un exposé sur la protection des variétés végétales en République de Corée présenté par M. Mookyung Yoon, directeur de division au KSVS, qui a présenté les évolutions récentes concernant l'organisation et sa mission ainsi que l'histoire et les statistiques du système de protection des variétés végétales dans le pays.

68. Le TWO a examiné le document TC/49/11 "Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS, nouvelle section : Examen DHS sur des échantillons globaux". Le TWO a pris note de la proposition de conseils relatifs à l'examen DHS sur des échantillons globaux figurant dans l'annexe du document TWO/49/11, aux fins de leur inclusion dans une future version révisée du document TGP/8. Le TWO a examiné l'approche proposée pour évaluer l'homogénéité de plantes isolées pour différentes variétés aux fins de valider le caractère avant qu'il soit utilisé dans le cadre de l'examen DHS et il est convenu que, pour les plantes ornementales multipliées par voie végétative, le nombre de demandes par plante ne serait pas suffisant pour fournir des données sur l'année concernant de nombreuses variétés.

69. Le TWO a pris note des rapports des membres de l'Union sur les expériences comportant l'évaluation des caractères des composants chimiques et il a reconnu la difficulté technique de ces expériences et les incidences en termes de coût si l'on voulait obtenir certains composants chimiques en quantité suffisante pour pouvoir évaluer l'homogénéité de plantes isolées. Le TWO a reconnu que les caractères évalués sur la base d'échantillons globaux pouvaient fournir des informations complémentaires pour l'analyse de la distinction avec une comparaison directe de paires de variétés pour certaines plantes et il est convenu que les futurs conseils devraient définir des paramètres visant à effectuer une sélection parmi les approches énumérées dans l'annexe du document TWO/49/11.

70. Le TWO a examiné le projet d'orientations figurant dans l'annexe I du document TWO/49/13 "Revision of document TGP/10: New section: Assessing uniformity by off-types on the basis of more than one growing cycle or on the basis of sub-samples" et il est convenu que le terme "évident" devait être clarifié dans la phrase suivante : "En outre, en raison d'un manque évident d'homogénéité, une variété peut être rejetée après un seul cycle de végétation". Il est convenu de proposer la phrase suivante pour les méthodes 1 et 2 :

“En outre, si pour une variété le nombre de plantes hors-type autorisé pour deux cycles de végétation est dépassé durant le premier cycle de végétation, la variété peut être écartée après un seul cycle de végétation.”

71. Le TWO est convenu qu'il faudrait préciser dans le projet d'orientations s'il était supposé que l'évaluation des deux cycles de végétation devait être faite en utilisant le matériel végétal provenant d'un dépôt unique par l'obtenteur (par exemple, des semences provenant d'un même lot de semences).

72. Le TWO a examiné un exposé présenté par le Bureau de l'Union sur les didacticiels relatifs aux différents rôles d'utilisateur pouvant être spécifiés dans le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web. Le TWO est convenu qu'il fallait poursuivre l'élaboration de ces didacticiels afin de tenir compte des observations supplémentaires formulées par les utilisateurs du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web. Le TWO est convenu également que ces didacticiels devraient être mis à disposition sur la page Web consacrée aux rédacteurs de principes directeurs d'examen et qu'un lien devrait être fourni sur la page Web consacrée au modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web. Le TWO a accueilli avec satisfaction la version n° 1 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web et a proposé de traiter les questions ci-après :

- permettre la visualisation immédiate des mises à jour faites par l'expert principal dans le fichier d'exportation;
- améliorer la disponibilité en ligne des didacticiels (par exemple en créant un lien sur la page Web consacrée aux rédacteurs de principes directeurs d'examen et dans le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web);
- permettre aux experts principaux de rédiger les principes directeurs d'examen dès que possible après une session d'un TWP;
- ajouter un raccourci pointant vers la fenêtre de dialogue d'impression;
- permettre l'insertion d'une observation formulée par un expert intéressé sans que le texte précédemment rédigé soit remplacé;
- générer un message de confirmation après qu'une observation formulée par un expert intéressé a été insérée avec succès;
- améliorer le formatage de la section 5 du questionnaire technique afin de préciser que le demandeur peut soit indiquer le numéro de référence du code RHS des couleurs, soit sélectionner le groupe de couleurs qui convient dans la liste des groupes de couleur dans les caractères de couleur;
- adapter le texte standard concernant le matériel végétal fourni sous forme de cormes : “Le matériel doit être fourni sous forme de cormes capables de produire des plantes pour montrer tous les caractères durant la première année d'examen”.

73. Le TWO a examiné le document TWO/49/20 “Definition of color groups from RHS Colour Charts”. Le TWO a examiné les noms de couleurs utilisés dans la sixième édition du code RHS des couleurs et est convenu qu'ils ne traduisaient pas toujours la similitude de couleurs entre différentes parties. Le TWO a constaté que les couleurs similaires du code de couleurs RHS étaient regroupées sous le même groupe de couleurs de l'UPOV et il est convenu que le système actuel de l'UPOV était plus adapté à la description de variétés. Le TWO a examiné les termes utilisés pour les noms de couleurs figurant dans la sixième édition du code RHS des couleurs et il est convenu qu'ils n'étaient pas adaptés à un usage dans le cadre des examens DHS ni pour l'établissement de descriptions variétales (p. ex. “pâle”, “nuancé”, “vif”, “brillant”, “foncé”, “soutenu”).

74. Le TWO est convenu d'utiliser la sixième édition comme base de référence pour la création d'une nouvelle liste révisée en vue de remplacer les groupes de couleurs actuels de l'UPOV, présentés dans le document TGP/14 “Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV”. Le TWO est convenu de demander à l'expert de l'Allemagne, avec l'appui des experts de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l'Union européenne, de rédiger des principes directeurs sur les facteurs à prendre en considération pour la création de groupes de couleurs aux fins du groupement des variétés et de l'organisation des essais en culture (p. ex. connaissance de la gamme des variations au sein des espèces et des différences de couleurs nécessaires pour que les variétés soient considérées comme étant nettement distinctes).

75. Le TWO est convenu de soumettre six projets de principes directeurs d'examen au Comité technique pour adoption : abelia; aglaonema; dianella (révision partielle); freesia (révision); lavande (révision partielle); et pétunia (révision). À sa cinquantième session, qui se tiendra en 2017, le TWO a prévu d'examiner 16 principes directeurs d'examen, soit 2 révisions partielles, 5 révisions et 9 nouveaux principes.

76. Sur l'invitation du Canada, le TWO est convenu de tenir sa cinquantième session à Victoria, Colombie britannique (Canada), du 11 au 15 septembre 2017, un atelier préparatoire étant prévu le 10 septembre 2017.

77. Le TWO est convenu de proposer au TC qu'il recommande au Conseil d'élire M. Henk de Greef (Pays-Bas) prochain président du TWO.

78. Le TWO est convenu d'examiner les points suivants à sa prochaine session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales :
 - a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)
 - b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV (rapport verbal du Bureau de l'Union)
4. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l'Union)
5. Documents TGP (documents à établir par le Bureau de l'Union)
6. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l'Union)
7. Informations et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV (document à établir par le Bureau de l'Union)
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l'Union et documents sollicités)
 - c) Logiciels échangeables (documents à établir par le Bureau de l'Union)
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes (document à établir par le Bureau de l'Union et documents sollicités)
8. Étude de cas portant sur les écarts minimaux entre les plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (exposé présenté par l'Union européenne et exposés sollicités)
9. Nombre de cycles de végétations dans le cadre de l'examen DHS (document à préparer par le Bureau de l'Union et documents sollicités)
10. Expression des caractères d'une année ou d'un environnement à l'autre chez les variétés ornementales (documents à préparer par l'Australie et la Nouvelle-Zélande et documents sollicités)
11. Rapport relatif aux procès concernant les questions techniques (document à préparer par l'Union européenne et documents sollicités)
12. Définition des groupes de couleurs aux fins du regroupement des variétés et de l'organisation des essais en culture (document à préparer par l'Allemagne)
13. Données d'expérience relatives au code de couleurs et à l'éventuel ajout de couleurs à l'avenir
14. Orientations sur les illustrations des caractères pseudo-qualitatifs liés à la forme (document à préparer par le Bureau de l'Union)
15. Proposition relative au nom botanique principal pour les hybrides intergénériques et interspécifiques et à l'effet éventuel sur le "Guide des systèmes de codes UPOV"
16. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)
17. Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)
18. Propositions relatives à des révisions partielles ou des corrections des principes directeurs d'examen
19. Examen des projets de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
20. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d'examen
21. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen
22. Date et lieu de la prochaine session
23. Programme futur
24. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)
25. Clôture de la session

79. L'après-midi du 15 juin 2016, le TWO a visité Kangsan Orchids, une entreprise de sélection et de production d'orchidées située à Busan (République de Corée). M. Jae Hwan Soe, PDG de l'entreprise, a souhaité la bienvenue au TWO et a présenté un exposé sur la sélection de *Phalaenopsis* à Kangsan Orchids, qui est reproduit à l'annexe IV du document TWO/49/25 Rev. "Revised Report". Le TWO a reçu des informations sur les programmes et techniques de sélection utilisés pour l'obtention de nouvelles variétés de *Phalaenopsis*, qui ont permis d'obtenir 23 variétés protégées dans la République de Corée et à l'étranger.

Groupe de travail technique sur les plantes potagères

80. La cinquantième session du TWV s'est tenue du 27 juin au 1^{er} juillet 2016 à l'Institut central de contrôle et d'examen des produits de l'agriculture (ÚKZÚZ), Brno (République tchèque).

81. L'atelier préparatoire du TWV qui s'est tenu le 26 juin 2016 a réuni 19 participants représentant 8 membres de l'Union. La session du TWV a réuni 37 participants représentant 15 membres de l'Union et 3 organisations ayant le statut d'observateur.

82. M. Daniel Jurečka, directeur général de ÚKZÚZ a souhaité la bienvenue au TWV. MM. Jiří Urban (directeur du département de production de plantes) et Tomáš Mezlík (directeur de l'Office national des obtentions végétales) ont présenté respectivement un exposé sur le département de production de plantes de ÚKZÚZ et sur l'Office national des obtentions végétales.

83. L'après-midi du 29 juin 2016, le TWV a visité le centre d'examen de ÚKZÚZ à Chrlice, l'un des 15 centres d'examen de ÚKZÚZ, qui pratique essentiellement des examens DHS et VCU des plantes cultivées. M. Tomáš Jan, chef du centre d'examen a souhaité la bienvenue au TWV. Le TWV a visité plusieurs essais DHS concernant notamment le chou-fleur, le concombre/cornichon, la tomate, l'ail, l'oignon, le pois, le poivre et la luzerne.

84. Le TWV a également visité l'entreprise d'obtention de légumes SEMO à Smržice, où il a été accueilli par le directeur, M. Jan Prášil, M. Vladislav Janeček, chef du marché des légumes, et M. Jan Zavadil, obtenteur de poivre et de laitue. Dans les locaux de SEMO, le TWV a visité des essais de sélection de diverses espèces potagères et a examiné l'incidence de certains caractères de résistance aux maladies sur les efforts des obtenteurs durant la création variétale.

85. Le TWV a examiné la révision des documents TGP. En règle générale, cet examen n'a pas été suivi d'une controverse. Le TWV a examiné la proposition de conseils relatifs à l'examen DHS sur des échantillons globaux (document TWV/50/11) tout en soulignant la nécessité de disposer de suffisamment de plantes pour avoir la gamme complète d'expressions de variation dans un caractère. C'est pourquoi, le TWV n'était pas favorable à la méthode consistant à réduire le nombre de plantes.

86. Le TWV a suivi des exposés, suivis de discussions, au titre du point de l'ordre du jour "Les nouvelles questions se posant pour l'examen DHS". Le TWV a fait part de sa préoccupation quant à la rapidité de réalisation des révisions partielles des principes directeurs d'examen, notamment en ce qui concerne les caractères de résistance aux maladies. Le TWV est convenu qu'il serait important de pouvoir faire des propositions de révisions partielles durant la période suivant la session du TC et précédant la session du TWV.

87. Le TWV a suivi des exposés sur le nombre minimal de cycles de végétation présentés par la France et les Pays-Bas, qui ont été suivis de discussions. Le TWV est convenu que le nombre minimal de cycles de végétation devait être considéré au cas par cas afin de concevoir l'examen DHS de la façon la plus efficace et rationnelle.

88. Le projet de principes directeurs d'examen pour agaricus, la chicorée à feuille, la chicorée endive et la laitue ont été révisés et soumis au TC pour adoption. Des révisions partielles des caractères de résistance aux maladies des principes directeurs d'examen pour la tomate et une révision partielle concernant la portée des principes directeurs d'examen pour les porte-greffes de tomate ont été approuvées.

89. Pour la cinquante et unième session, le TWV a prévu d'examiner 3 nouveaux principes directeurs d'examen, 3 révisions des principes directeurs d'examen et 8 révisions partielles (principalement sur les caractères de résistance aux maladies).

90. Sur l'invitation des Pays-Bas, le TWV est convenu de tenir sa cinquante et unième session près de Roelofarendsveen du 3 au 7 juillet 2017. L'atelier préparatoire se tiendra le 2 juillet 2017.
91. Le TWV a proposé au TC qu'il recommande au Conseil d'élire Mme Romana Bravi (Italie) prochaine présidente du TWV.
92. Le TWV a proposé d'examiner les points suivants à sa prochaine session :
1. Ouverture de la session
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales :
 - a) Rapports des membres et des observateurs
 - b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV (rapport verbal du Bureau de l'Union)
 4. Techniques moléculaires
 - a) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV (document à établir par le Bureau de l'Union)
 - b) Exposé sur l'utilisation de techniques moléculaires dans l'examen DHS (exposés sollicités de membres de l'Union)
 5. Documents TGP
 6. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l'Union)
 7. Informations et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV (document à établir par le Bureau de l'Union)
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l'Union et documents sollicités)
 - c) Échange et utilisation de logiciels et d'équipements (document à établir par le Bureau de l'Union)
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes (document à établir par le Bureau de l'Union)
 8. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)
 9. Nouvelles questions se posant pour l'examen DHS (exposés sollicités de membres de l'Union)
 10. Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)
 11. Examen des projets de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
 12. Recommandations sur les projets de principes directeurs d'examen
 13. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen
 14. Date et lieu de la prochaine session
 15. Programme futur
 16. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)
 17. Clôture de la session

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

93. Le BMT a tenu sa quinzième session à Moscou (Fédération de Russie) du 24 au 27 mai 2016. La session a été ouverte par M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas), président du BMT. M. Evgeny V. Gromyko, premier vice-ministre de l'agriculture de la Fédération de Russie, M. Vitaly, S. Voloshchenko, président de la Commission d'État de la Fédération de Russie pour l'examen et la protection des obtentions végétales, M. Vladimir M. Kosolapov, chef du Département de la production, de la protection et de la biotechnologie végétales, Académie russe des sciences, M. Igor A. Lobach, président de l'Association nationale des producteurs de semences de maïs et de tournesol, Mme Ekaterina V. Zhuravleva, directrice adjointe du Département de coopération et de soutien des organisations en matière d'agronomie, Agence fédérale des organismes scientifiques et M. Sergey Lupekhin, président du Syndicat russe de la pomme de terre ont souhaité la bienvenue au BMT. M. Peter Button, secrétaire général adjoint, de l'UPOV a, par ailleurs, fait une observation préliminaire.

94. Un atelier préparatoire, qui a eu lieu le 23 mai 2016, a réuni 48 participants représentant 12 membres de l'Union et 2 organisations ayant le statut d'observateur. La session du BMT a réuni 107 participants représentant 15 membres de l'Union et 7 organisations ayant le statut d'observateur.

95. Le BMT a suivi les exposés suivants sur les faits nouveaux survenus en matière de techniques biochimiques et moléculaires, présentés par les spécialistes de l'examen DHS, des spécialistes des techniques biochimiques et moléculaires, des obtenteurs et les organisations internationales concernées :

- La création du nouveau groupe sur les techniques moléculaires au sein de l'OCVV, appelé "IMODDUS"
- Utilisation du marqueur moléculaire dans la procédure de demande de protection des obtentions végétales aux États-Unis d'Amérique
- Évaluation des ressources en marqueurs moléculaires du soja accessibles au public aux fins d'une application potentielle dans le domaine des droits d'obteneur
- Comparaison de données génotypiques et de données d'expression afin de déterminer la distinction parmi les lignées endogames du maïs et d'octroyer des droits d'obteneur
- Examen DHS efficace effectué chez le haricot à l'aide de données moléculaires
- L'écart moléculaire peut-il être utilisé comme un caractère?
- Travaux sur les techniques moléculaires en ce qui concerne l'examen DHS de différentes espèces fruitières

96. Le BMT a suivi les exposés ci-après concernant les directives internationales sur les techniques moléculaires :

- UPOV et ISO TC 34/SC 16
- Méthode d'examen de variétés fondée sur l'ADN : méthode ISTA

97. Le BMT a suivi les exposés ci-après sur l'utilisation des techniques moléculaires en matière d'identification et de sélection variétales :

- Application de techniques de marquage d'ADN dans les obtentions légumières
- Édition génétique ou génomique à l'aide de CRISPR-cas9
- Identification des variétés de l'orge à l'aide des génotypes KASP
- Détection et identification rapides à une seule étape de phytopathogènes et d'OGM multiples au moyen de la technique PCR en temps réel
- Contrôle des semences de cultivars d'orge en laboratoire
- Faits nouveaux concernant les techniques biochimiques et moléculaires au Bélarus
- Utilisation de techniques fondées sur les marqueurs aux fins de l'identification variétale et de l'établissement des empreintes des ressources génétiques des plantes fruitières et du raisin
- Criminalistique verte : méthode utilisant le séquençage de génome entier pour l'application des droits d'obteneur
- Évaluation et classification des échantillons de sélection des plants de légumes à l'aide de marqueurs ADN.

98. Coopération entre l'OCDE, l'UPOV, l'ISTA et l'ISO :

- Le BMT a noté que l'élaboration éventuelle d'un document commun à l'OCDE, à l'UPOV et à l'ISTA contenant un inventaire, par plante, de l'utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires ne pourrait démarrer qu'après obtention de l'accord de l'OCDE et de l'ISTA;
- Le BMT a accueilli avec satisfaction la proposition des Pays-Bas d'organiser un atelier pratique en 2017 avec l'aide de l'UPOV, de l'OCDE et de l'ISTA, en vue d'examiner de quelle façon les techniques moléculaires peuvent être efficacement appliquées aux fins de l'UPOV, de l'OCDE et de l'ISTA;
- Le BMT est convenu que les activités futures de collaboration entre l'UPOV, l'OCDE et l'ISTA pourraient inclure l'harmonisation des conditions et méthodes appliquées pour les différentes plantes et l'élaboration possible de normes, après obtention de l'accord de ces organisations.

99. Le BMT a suivi les exposés ci-après sur les bases de données contenant des données moléculaires :

- Vers des bases de données d'ADN pérennes en appui de l'examen DHS
- Avancées dans l'élaboration et l'application de bases de données sur les empreintes d'ADN du maïs

100. En réponse à l'invitation de la France, le BMT est convenu de tenir sa seizième session et un atelier préparatoire en France (lieu confirmé ultérieurement : La Rochelle) à la fin septembre ou au début octobre (la session s'est finalement tenue du 7 au 10 novembre 2017), un atelier préparatoire étant prévu la veille de la session du BMT.

101. À sa seizième session, le BMT a prévu d'examiner les questions suivantes :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports sur les faits nouveaux survenus à l'UPOV en rapport avec les techniques biochimiques et moléculaires
4. Exposés succincts sur les faits nouveaux survenus dans le domaine des techniques biochimiques et moléculaires présentés par des spécialistes de l'examen DHS, des spécialistes des techniques biochimiques et moléculaires, des obtenteurs et les organisations internationales concernées
5. Compte rendu des travaux sur l'utilisation des techniques moléculaires dans le cadre de l'examen DHS
6. Directives internationales en matière de techniques moléculaires
7. Bases de données relatives aux descriptions variétales
8. Méthodes d'analyse des données moléculaires
9. Utilisation des techniques moléculaires pour l'examen de variétés essentiellement dérivées
10. Utilisation des techniques moléculaires pour l'identification de la variété 1
11. Examen du document UPOV/INF/17 "Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative ('Directives BMT')"
12. Date et lieu de la prochaine session
13. Programme futur
14. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)
15. Clôture de la session

102. Le BMT a visité l'Académie d'agronomie de l'Université agricole d'État de Moscou, qui porte le nom de K. A. Timiryazev (RGAU-MSHA), ainsi que le Mémorial N. I. Vavilov, où le BMT a rendu hommage à la formidable contribution de M. Vavilov à la recherche lors d'une cérémonie comprenant le dépôt d'une gerbe.

Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

103. Le TC examine le document TC/53/3.

104. Le TC prend note du rapport du TWF selon lequel les services de protection des obtentions végétales ont parfois des difficultés à se procurer du matériel végétal auprès des obtenteurs, particulièrement lorsqu'une variété n'est plus commercialisée. Le TC indique que, dans certains cas, l'Union européenne rappelle aux obtenteurs la nécessité de conserver leurs variétés afin d'éviter toute possibilité de déchéance du droit d'obteneur. Le TC indique également que l'Australie a rappelé aux obtenteurs l'importance de fournir du matériel de leurs variétés pour conserver un système de protection efficace. Le TC rappelle que les banques de gènes peuvent être une source importante de matériel végétal pour les variétés reproduites par voie sexuée.

105. Le TC convient de demander au Bureau de l'Union de publier à l'intention des membres de l'Union un questionnaire sur les méthodes utilisées pour se procurer du matériel végétal auprès des obtenteurs, notamment lorsqu'une variété n'est plus commercialisée. Le questionnaire cherchera également à obtenir des informations sur les méthodes utilisées par les membres de l'Union pour prendre des décisions sur les variétés dont l'existence est notoirement connue. Le TC convient que les résultats de l'étude doivent être présentés aux groupes de travail techniques et au TC à leurs sessions de 2018.

106. Le TC prend note des faits nouveaux survenus au sein des groupes de travail techniques (TWP) concernant les questions suivantes figurant dans le document TC/53/3 :

- i) réduction de la variation due à différents observateurs;
- ii) expériences de nouveaux types et espèces;
- iii) données d'expérience relatives au code de couleurs et à l'éventuel ajout de couleurs à l'avenir;
- iv) variétés multipliées par voie végétative appartenant à des espèces se reproduisant normalement par voie sexuée;
- v) traitement d'amorçage de la germination;
- vi) utilisation de caractères de résistance aux maladies et aux insectes dans l'examen DHS;
- vii) incidence des endophytes sur les caractères DHS pour les graminées;
- viii) cahier d'étalonnage aux fins d'harmonisation de la description variétale du pommier;
- ix) examen DHS des variétés mutantes du pommier;
- x) écart minimal entre les variétés; et
- xi) méthode d'observation des caractères dérivés.

Documents TGP

Futures révisions des documents TGP

TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen

Révision du document TGP/7 : Matériel pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen

107. Le TC examine le document TC/53/15.

108. Le TC approuve les propositions de révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" afin de tenir compte de l'introduction du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web, comme indiqué aux paragraphes 7 à 11 du document TC/53/15 et convient qu'une version révisée du document TGP/7 doit être présentée au Conseil pour adoption en 2018 sur cette base, sous réserve de l'approbation par le CAJ.

109. Le TC indique que l'annexe 4 du document TGP/7 : "Liste des caractères approuvés" sera remplacée par le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web et convient qu'il n'y aura qu'aucune modification ne devra être apportée à la base d'inclusion de caractères dans la liste, c'est-à-dire que seuls les caractères qui ont été inclus dans les principes directeurs d'examen adoptés après l'adoption du document TGP/7 ("caractères approuvés") pour élaborer de nouveaux principes directeurs d'examen seront consultables.

TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

110. Le TC convient que le document TGP/8 doit contenir un paragraphe d'introduction décrivant l'objet du document.

Révision du document TGP/8 : deuxième partie : quelques techniques utilisées dans l'examen DHS, section 9 : analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (méthode d'analyse COYU)

111. Le TC examine le document TC/53/16.

112. Le TC note que

- le Bureau de l'Union avait émis la circulaire E-16/098 de l'UPOV invitant les experts des membres de l'UPOV à fournir au Royaume-Uni, d'ici le 27 mai 2016, des séries de données comprenant au moins 100 variétés candidates, avec la possibilité de disposer de données relatives à ces 100 variétés sur plusieurs années,

- le TWC avait reçu un rapport d'un expert du Royaume-Uni selon lequel la Slovaquie avait soumis une série de données sur la fétuque rouge et le Danemark était convenu de transmettre une série de données sur le canola de printemps et d'hiver ultérieurement en 2016,
- le TWC avait reçu des propositions de la Chine et de la France visant à soumettre respectivement des séries de données sur le maïs et la fétuque,
- le TWC était convenu d'inviter l'expert du Royaume-Uni à faire rapport sur les progrès accomplis au cours de la trente-cinquième session du TWC,
- le TWO avait souligné que la méthode de calcul de la COYU n'était pas couramment utilisée pour l'examen DHS des plantes ornementales,
- le TWV avait reçu des propositions des experts de la France et du Royaume-Uni visant à soumettre respectivement des séries de données sur le pois et le pois fourrager,
- le TWA avait reçu un rapport de l'expert du Danemark selon lequel le logiciel fourni par le Royaume-Uni avait été testé et une série de données sur les variétés de colza serait fournie en vue de l'élaboration de seuils de probabilité pour la nouvelle méthode de calcul de la COYU et
- l'expert du Royaume-Uni n'avait pas de nouveaux faits à rapporter au TC et qu'il rendrait compte des avancées de l'élaboration de la nouvelle méthode de calcul de la COYU au TWC lors de sa trente-cinquième session.

Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Quelques techniques utilisées dans l'examen DHS, Nouvelle section : Examen DHS sur des Échantillons globaux

113. Le TC examine le document TC/53/17.

114. Le TC examine la proposition de conseils relatifs à l'examen DHS sur des échantillons globaux figurant dans l'annexe du document TC/53/17 aux fins de leur inclusion dans une future version révisée du TGP/8.

115. Le TC rappelle qu'il a approuvé la liste de critères ci-dessous, qui servira de base à l'élaboration des futurs principes directeurs :

- “a) le caractère devrait remplir les conditions relatives à un caractère, énoncées dans l'Introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales' (voir la section 4.2.1 du document TG/1/3),
- “b) des informations devraient être disponibles sur le déterminisme génétique du caractère,
- “c) la pertinence du caractère devrait être validée par une évaluation initiale de l'homogénéité à partir de plantes isolées,
- “d) des informations devraient être fournies sur la variabilité des plantes et leurs différences au cours des cycles de végétation (données extraites de mesures courantes relatives à un caractère sur plusieurs années),
- “e) une description complète de la méthode d'évaluation devrait être fournie,
- “f) la détermination des niveaux d'expression devrait être fondée sur la variation existante entre les variétés et tenir compte de l'influence de l'environnement.”

116. Le TC souscrit aux orientations mentionnées ci-dessus et convient qu'il n'est pas possible d'élaborer des orientations supplémentaires à l'heure actuelle.

Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Techniques utilisées dans l'examen DHS, nouvelle section : Méthodes de traitement des données pour l'évaluation de la distinction et l'établissement de descriptions variétales

117. Le TC prend note des faits nouveaux mentionnés dans le document TC/53/18.

118. Le TC examine l'analyse effectuée par l'expert de la France à l'annexe II du document TC/53/18 et convient d'inviter les experts de la France à vérifier que les valeurs soulignées du tableau figurant dans paragraphe 6 de l'annexe II ne contiennent pas d'éventuelles incohérences.

119. Le TC convient que les participants de l'exercice pratique doivent être invités à fournir une brève description de leurs méthodes de transformation des mesures en notes et à fournir des exemples des situations où ces méthodes sont susceptibles d'être utilisées, par exemple pour des caractères et des types de reproduction ou de multiplication particuliers ou des situations diverses, sur la base des brèves descriptions fournies par la France et par le Royaume-Uni. Le TC convient d'inviter le TWC à examiner les explications que les participants de l'exercice pratique doivent fournir de façon à envisager ces explications comme un éventuel fondement des orientations aux fins de la révision du document TGP/8.

TGP/10 : Examen de l'homogénéité

Révision du document TGP/10 : Nouvelle section : Évaluation de l'homogénéité d'après les plantes hors-type sur la base de plusieurs cycles de végétation ou sur la base de sous-échantillons

120. Le TC examine le document TC/53/19.

121. Le TC indique que des exposés ont été présentés par la France et par le Royaume-Uni au TWC, au TWV et au TWA, à leurs sessions de 2016, et prend note des propositions de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de fournir des exemples au TWC, à sa session de 2017, en vue du choix de la méthode la plus appropriée pour l'évaluation des plantes hors-type.

122. Le TC prend note des propositions de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas, de la Pologne et du Royaume-Uni de fournir au TWA, à sa quarante-sixième session, des exemples comparant les effets possibles de la méthode 3 et d'autres méthodes sur les décisions relatives à l'homogénéité.

123. Le TC convient d'inviter des experts à fournir aux TWP, à leurs sessions 2017, des informations sur les critères permettant de choisir la méthode la plus appropriée pour l'évaluation des plantes hors-type pour différents types de plantes.

124. Le TC examine le projet d'orientations figurant dans les annexes I et II du document TC/53/19 tel que modifié par les TWP à leurs sessions de 2016, aux fins de son inclusion dans une future version révisée du document TGP/10. Le TC convient d'inviter les groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2017, à préciser dans l'annexe I si plusieurs critères généraux devraient être pris en considération pour qu'une variété soit rejetée après un seul cycle de végétation au lieu du cas précis où le nombre de plantes hors-type autorisé pour deux cycles de végétation est dépassé.

125. Le TC convient que, tout comme la révision du document TGP/10, les orientations figurant dans le document TGP/8/2, deuxième partie, section 8 "La méthode d'évaluation de l'homogénéité fondée sur les hors-types", doivent être révisées afin de tenir compte de la pratique des membres de l'Union quant à l'utilisation de méthodes au-delà d'un essai unique (année).

Nouvelles propositions de futures révisions de documents TGP

TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen

i) Durée des examens DHS dans le secteur des fruits

126. Le TC examine le document TC/53/5.

127. Le TC examine la proposition du TWF de réviser le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" pour insérer un nouveau texte standard dans le modèle de principes directeurs d'examen et modifier le texte standard supplémentaire 2 pour préciser la durée de l'examen DHS, comme suit :

- **Ajout d'une phrase standard au point 3 du modèle de principes directeurs d'examen de l'UPOV, comme suit :**

"3. Méthode d'examen

"3.1 Nombre de cycles de végétation

"En règle générale, la durée minimale des essais doit être de

"{ **ASW 2** (Section 3.1(.1)) – Nombre de cycles de végétation }

"{ GN 8 (chapitre 3.1.2) – Précisions concernant le cycle de végétation }

"{ **ASW 3** (chapitre 3.1.2) – Précisions concernant le cycle de végétation }

Dès qu'il est possible d'établir de façon certaine que le résultat des examens DHS sera négatif, ceux-ci peuvent être interrompus, indépendamment du nombre de cycles de végétation menés jusqu'alors.

- **Option(s) supplémentaires(s) à inclure à ASW 2**

ASW 2 (Chapitre 3.1 du modèle – Nombre de cycles de végétation)

a) *Cycle de végétation unique*

- b) "En règle générale, la durée minimale des essais doit être d'un seul cycle de végétation. À la fin du cycle de végétation, le service compétent détermine s'il est nécessaire de procéder à un cycle de végétation ultérieur."

c) *Deux cycles de végétation indépendants*

"En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants. Néanmoins, à la fin de chaque cycle de végétation, le service compétent détermine s'il est nécessaire de procéder à un cycle de végétation ultérieur."

128. Le TC convient qu'il est important de préciser qu'il est possible d'abandonner un examen DHS dès que le rejet est inévitable, plutôt que de poursuivre l'examen jusqu'à la fin de la période normale. Il convient que le texte standard des principes directeurs d'examen n'est pas complètement clair à cet égard et doit être amélioré. Toutefois, il convient que le libellé proposé pourrait être interprété comme encourageant des cycles de végétation supplémentaires au-delà de la période normale et demandé aux groupes de travail techniques d'élaborer une version améliorée du texte à leurs sessions de 2017.

ii) Ordre des codes UPOV et des noms botaniques

129. Le TC convient que les codes UPOV et les noms botaniques figurant dans le projet de principes directeurs d'examen devraient, en règle générale, apparaître par ordre alphabétique. Toutefois, le TC convient que le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web devrait permettre à l'expert principal de modifier cet ordre, le cas échéant.

iii) Ordre des méthodes d'observation

130. Le TC convient que les méthodes d'observation d'un caractère devraient continuer d'être présentées par ordre alphabétique, évitant ainsi toute indication de l'ordre de préférence.

iv) Présentation de différents types d'exemples de variétés

131. Le TC convient que les conseils dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", GN 28, section 3.2 : "Différents types de variétés" doivent être révisés pour indiquer que l'on pourrait utiliser une virgule pour séparer différents types d'exemples de variétés (p. ex. (h) type hiver, (p) type printemps); et si l'indication du type devrait précéder la dénomination de chaque exemple de variété (p. ex. (h) hiver 1, (h) hiver 2, (p) printemps 1, (p) printemps 2).

v) Explications portant sur tous les caractères

132. Le TC examine s'il convient de présenter des explications portant sur tous les caractères avant le chapitre 8.1 "Explications portant sur plusieurs caractères" sans l'ajout d'une note dans le tableau des caractères. Le TC convient d'inviter les groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2017, à examiner cette proposition et à rendre compte au TC, à sa session de 2018.

vi) Explications ultérieures portant sur plusieurs caractères

133. Le TC examine si des caractères ayant la même explication pourraient être présentés au chapitre 8.2 "Explications portant sur certains caractères" de manière que les explications ultérieures renvoient au premier caractère présentant les informations appropriées, comme suit :

p. ex. : Ad. 10 "[*texte/illustration d'explication*]"

Ad. 11 "Voir Ad. 10"

[...]

Ad. 50 "Voir Ad. 10"

vii) Caractères applicables à certaines variétés seulement

134. Le TC examine s'il convient de modifier la note indicative 18.3) du document TGP/7, dans le but de clarifier que, outre le niveau d'expression d'un caractère pseudo-qualitatif précédent, dans certains cas, le niveau d'expression d'un caractère pseudo-qualitatif ou quantitatif précédent aura aussi pour conséquence qu'un caractère ultérieur n'est pas applicable.

135. Le TC convient d'inviter les groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2017, à examiner la possibilité et, le cas échéant, à définir les circonstances dans lesquelles les caractères peuvent être exclus de l'observation sur la base d'un caractère pseudo-qualitatif ou quantitatif précédent et il convient d'accorder plus de temps à l'étude de cette question à sa session de 2018.

viii) Procédure de révision partielle des principes directeurs d'examen de l'UPOV

136. Le TC examine s'il convient de modifier le document TGP/7 pour permettre l'ajout de nouvelles propositions en vue de révisions partielles des principes directeurs d'examen à tout moment de l'année, pour autant que le temps nécessaire soit alloué à la vérification des propositions par les experts compétents et les membres de l'UPOV intéressés.

137. Le TC prend note du rôle de l'UPOV dans l'harmonisation des principes directeurs d'examen et rappelle que les membres de l'UPOV peuvent modifier leurs propres principes directeurs d'examen avant que des modifications ne soient apportées aux principes directeurs d'examen de l'UPOV. Toutefois, le TC rappelle qu'il est important pour les services de faire rapport sur ces faits nouveaux de sorte que les principes directeurs d'examen de l'UPOV puissent, le cas échéant, être révisés.

138. Le TC convient qu'il ne serait pas opportun d'élaborer des propositions de révisions partielles des principes directeurs d'examen de l'UPOV à tout moment de l'année. Le TC convient que les services ne devraient pas être invités à notifier l'utilisation de nouveaux caractères et niveaux d'expression au moyen de la procédure établie dans le document TGP/5, section 10 : "Notification de caractères et de niveaux d'expression supplémentaires".

139. Le TC convient de demander au Bureau de l'Union d'encourager la notification de caractères et de niveaux d'expression supplémentaires en présentant un exposé aux groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2017, sur les procédures établies dans le document TGP/5, section 10.

TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV

ix) Définition de "recourbé"

140. Le TC note que l'expert d'Israël a retiré la révision proposée du terme "recourbé".

x) Tableau des caractères liés à la forme

141. Le TC convient de réviser le document TGP/14 : section 2 : sous-section 2 : Formes et structures pour modifier le tableau des positions de la partie la plus large et des rapports longueur/largeur présenté dans la variante 2 afin de supprimer le terme "rapport" et de faire figurer "largeur" dans une colonne distincte de l'échelle "large à étroit", comme indiqué dans le paragraphe 30 du document TC/53/5.

xi) Révision des groupes de couleurs de l'UPOV

142. Le TC indique que les informations reçues du TWO selon lesquelles certains codes de couleurs de l'édition de 1986 et des versions ultérieures du code de couleurs RHS avaient des couleurs différentes de celles figurant dans la sixième édition. Le TC accueille avec satisfaction la proposition du TWO selon laquelle le document TGP/14 "Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV" doit être révisée en vue de remplacer la liste actuelle des groupes de couleurs de l'UPOV par une nouvelle liste créée sur la base de la sixième édition du code de couleurs RHS.

143. Le TC prend note des discussions au sein du TWO sur la question de savoir s'il convient d'utiliser les groupes de couleurs de l'UPOV appliqués dans le code de couleurs RHS pour le groupement des variétés et l'organisation d'essais en culture et prend également note du fait que le TWO est convenu que la différence entre les groupes de couleur de l'UPOV était inférieure à ce qu'il faudrait pour l'exclusion des variétés dans le cadre d'essais comparatifs en culture.

144. Le TC indique que le TWO a demandé que l'expert de l'Allemagne, appuyé par les experts de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l'Union européenne, rédige les principes directeurs sur les facteurs à prendre en considération pour la création de groupes de couleurs aux fins du regroupement des variétés et de l'organisation des essais en culture.

Programme d'élaboration des documents TGP

145. Le TC donne son aval au programme d'élaboration des documents TGP tel qu'il figure à l'annexe du document TC/53/5, sous réserve de ses conclusions ci-dessus.

Coopération en matière d'examen

146. Le TC examine le document TC/53/20 et le rapport verbal du Bureau de l'Union, qui indiquent que :

- 93% des membres ayant répondu sont assez/très confiants au sujet des possibilités de coopération (tout en notant que seuls 38% des membres de l'UPOV ont répondu)
- 50% des membres ayant répondu indiquent que le rapport DHS est utilisé comme fondement pour la décision DHS sans que d'autres informations soient nécessaires
- 30% des membres ayant répondu considèrent que de nouvelles mesures pratiques pourraient faciliter l'utilisation des rapports DHS existants
- 29% des membres ayant répondu sont d'avis que la coopération dans le cadre de l'examen DHS n'était "pas du tout facile"

147. Le Bureau de l'Union indique que le Groupe de travail sur un éventuel système international de coopération (WG-ISC) a constaté qu'il était nécessaire d'accepter des rapports DHS de n'importe quel membre de l'Union sans aucune considération.

148. Le TC indique qu'il y avait d'importants aspects de politique générale relatifs à la coopération en matière d'examen DHS et convient que les résultats de l'étude devraient être communiqués au WG-ISC accompagnés, le cas échéant, d'une explication des enjeux.

149. Le TC reconnaît qu'il faut mener une nouvelle étude afin d'augmenter le nombre de membres de l'Union fournissant des informations. Le TC convient que les questions figurant dans l'étude précédente devraient servir de base mais il faudrait raccourcir la nouvelle étude en recentrant certains des enjeux sur la base des informations tirées de la première étude. Le TC convient que les résultats de la nouvelle étude devraient être présentés au TC à sa session de 2018.

150. Le TC convient également qu'il faudrait rechercher les causes des difficultés rencontrées pour établir une coopération au moyen du nouveau questionnaire.

151. Le TC prend note du rapport présenté par le Japon sur ses nouvelles procédures administratives pour faciliter l'échange de rapports d'examen DHS entre le Japon et d'autres membres de l'UPOV et du fait qu'il en résulte que les rapports d'examen DHS seront fournis à titre gracieux aux membres de l'UPOV avec lesquelles un accord de coopération a été conclu.

Informations et bases de données

Bases de données d'information de l'UPOV

152. Le TC examine le document TC/53/6.

Base de données GENIE

153. Le TC prend note du fait qu'un document expliquant la structure de données et les fonctions de la base de données GENIE est en cours d'élaboration par le Bureau de l'Union de manière à faciliter sa maintenance et son développement futur. Outre l'entretien de routine, une modification de la base de données était nécessaire pour télécharger un certain type de données lorsque les notes s'appliquent. Par ailleurs, il convient d'apporter des améliorations à la production de rapports pour les documents destinés au Conseil et aux comités concernés. Ces travaux devraient s'achever en 2018.

Système de codes UPOV

154. Le TC indique que 173 nouveaux codes UPOV ont été créés en 2016 et que la base de données GENIE contient 8149 codes UPOV.

155. Le TC note que le Bureau de l'Union établira des tableaux des ajouts et des modifications apportés aux codes UPOV pour vérification par les services compétents pour chacune des sessions des TWP en 2017, comme indiqué au paragraphe 11 du document TC/53/6.

156. Le TC examine la proposition de réviser le Guide relatif aux systèmes de codes UPOV concernant le nom botanique principal pour les hybrides intergénériques et interspécifiques, comme indiqué aux paragraphes 12 à 15 du document TC/53/6. Le TC prend note de l'existence de diverses procédures parmi les membres et convient qu'il ne serait pas approprié de réviser le Guide relatif aux systèmes de codes UPOV concernant le nom botanique principal pour les hybrides intergénériques et interspécifiques.

157. Le TC note que pour éviter toute interprétation erronée, l'OCVV souhaiterait préciser que les informations fournies au Bureau de l'Union sont classées par ordre alphabétique.

Base de données PLUTO

158. Le TC prend note de la synthèse des contributions à la base de données PLUTO de 2013 à 2016 et du niveau actuel des apports de données par les membres de l'Union figurant à l'annexe du document TC/53/6. Le TC indique que 70% de tous les membres de l'UPOV ont fourni des données à la base de données PLUTO en 2016.

159. Le TC note que le WG-DEN, à sa première réunion, est convenu reporter à sa deuxième réunion ou à une réunion ultérieure les travaux concernant l'élargissement du contenu de la base de données PLUTO.

160. Le TC note que le WG-DEN, à sa deuxième réunion, est convenu d'examiner à sa troisième réunion, sur la base du document présenté à la deuxième réunion, les questions ne pouvant pas être examinées à sa deuxième réunion.

161. Le TC a pris note que la troisième réunion du WG-DEN se tiendra à Genève le 7 avril 2017.

Formulaire de demande électronique

162. Le TC prend note des faits nouveaux concernant le formulaire de demande électronique de l'UPOV, comme indiqué dans le document TC/53/7. Le TC note que la version n° 1 du formulaire de demande électronique de l'UPOV a été lancée en janvier 2017 (disponible à l'adresse : <http://www.upov.int/upoveaf>).

163. Le TC note que les projets de mise à disposition de nouvelles fonctions et des prochaines versions seront examinés à la neuvième réunion en vue de l'élaboration d'un formulaire de demande électronique prévue le 7 avril 2017 et, plus précisément : la stratégie en matière d'ajout de nouvelles plantes ou espèces; le plan de communication et d'assistance; le nouveau nom proposé pour le formulaire; la participation des membres de l'Union au projet de formulaire; et le calendrier provisoire pour le projet de formulaire de demande électronique.

Échange et utilisation de logiciels et d'équipements

164. Le TC examine le document TC/53/8.

165. Le TC prend note du fait que le Conseil, à sa cinquantième session ordinaire tenue à Genève le 28 octobre 2016, a adopté le document UPOV/INF/16/6 "Logiciels échangeables".

166. Le TC prend note de la suppression du logiciel SIVAVE du document UPOV/INF/16.

167. Le TC examine la proposition de révision du document UPOV/INF/16/6 en vue d'inclure des informations sur l'utilisation de logiciels par les membres de l'Union, les informations étant fournies par le Brésil et le Mexique, comme indiqué dans l'annexe I du document TC/53/8.

168. Le TC note que les observations formulées par le TC à sa cinquante-troisième session concernant l'exclusion et l'utilisation de logiciels par les membres de l'Union seront communiquées au CAJ à sa soixante-quatorzième session, qui se tiendra à Genève en octobre 2017, et que, sous réserve de l'accord du CAJ, un projet de document UPOV/INF/16/7 sera présenté sur cette base au Conseil pour adoption à sa cinquante et unième session ordinaire, qui se tiendra le 26 octobre 2017.

169. Le TC convient que les informations figurant dans le document UPOV/INF/16 devraient être publiées sous une forme se prêtant à des recherches sur le site Web de l'UPOV et note que le Bureau de l'Union imaginera un outil dans ce but.

170. Le TC prend note du fait que le Conseil, à sa quarante-neuvième session ordinaire, tenue à Genève le 28 octobre 2016, a adopté le document UPOV/INF/22/3 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union".

171. Le TC examine les informations figurant à l'annexe II du document TC/53/8 en tant que base pour une proposition de révision du document UPOV/INF/22/3 et convient de proposer les modifications suivantes :

(c) Vérification des dénominations variétales (ligne : Allemagne) libellé : "Vérification des dénominations variétales dans les procédures nationales sur la base des règles phonétiques ~~en complément de l'examen~~"

(f) Analyse d'images libellé : "E-mail : a.roberts@bioss.ac.uk"

172. Le TC convient de proposer l'ajout au document UPOV/INF/22 d'un avertissement expliquant que le document vise à dispenser des informations sur l'utilisation de logiciels et d'équipements par les membres de l'Union et à préciser que ni l'UPOV ni le service payant une contribution ne sont responsables de la performance des logiciels ou des équipements.

173. Le TC se demande si les informations contenues dans le document UPOV/INF/22 doivent être présentées sous une forme autre (par exemple, un format en ligne) qu'un document INF et convient que seul le format existant du document UPOV/INF/22 doit être conservé.

174. Le TC note que les propositions formulées par le TC, à sa cinquante-troisième session, au sujet de la révision du document UPOV/INF/22 seront communiquées au CAJ à sa soixante-quatorzième session, et

que, sous réserve de l'accord du CAJ, un projet du document UPOV/INF/22/4 sera présenté au Conseil pour adoption à sa cinquante et unième session ordinaire, qui se tiendra le 26 octobre 2017.

Bases de données sur les descriptions variétales

175. Le TC examine le document TC/53/9.

176. Le TC prend note des exposés sur les bases de données présentées aux sessions de 2016 du BMT, du TWC et du TWV, comme indiqué aux paragraphes 9 à 35 du document TC/53/9.

177. Le TC note que le TWC a appelé les membres à faire part de leurs expériences en matière de mise au point de bases de données, lors de sa trente-cinquième session.

178. Le TC note que le BMT est convenu qu'il était important pour l'UPOV de prendre en considération la facilitation de la coopération en vue de la mise en place de bases de données moléculaires communes, mais que celle-ci devait être amorcée en premier lieu entre les membres de l'UPOV, tel qu'indiqué au paragraphe 10 du document TC/53/9.

179. Le TC prend note de la série d'enjeux relatifs à la création de bases de données communes contenant des informations moléculaires et convient que l'UPOV devrait être en mesure de faciliter la coopération dans ce domaine en fournissant une formation et en partageant les informations.

180. Le TC convient de demander au Bureau de l'Union de recueillir des données sur les bases de données existantes contenant des données morphologiques ou moléculaires. Le TC convient que les informations recueillies doivent être intégrées dans la base de données GENIE et demande au Bureau de l'Union de planifier la modification de la base de données GENIE conformément aux ressources disponibles.

181. Le TC note que les obtenteurs et les institutions universitaires disposent d'une vaste expérience en matière de constitution et de tenue à jour de bases de données et reconnaît l'intérêt de les inviter à contribuer aux travaux de l'UPOV à ce sujet.

182. Le TC convient que les orientations sur le matériel végétal figurant dans la section 1 du document UPOV/TGP/5 pourraient aussi constituer une base appropriée pour les données moléculaires et demande au Bureau de l'Union de proposer des orientations sur la confidentialité des informations moléculaires aux fins de leur inclusion dans la section 1 du document UPOV/TGP/5, sur cette base.

Nombre de cycles de végétation

183. Le TC examine le document TC/53/21.

184. Le TC examine les exposés présentés par les experts aux sessions du TWP en 2016, simuler l'incidence du recours à différents nombres de cycles de végétation sur les décisions DHS sur la base de données réelles, comme indiqué aux annexes du document TC/53/21.

185. Le TC prend note des propositions faites par les membres de l'Union de présenter des exposés aux groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2017, sur l'incidence du recours à différents nombres de cycles de végétation sur les décisions DHS sur la base de données réelles et convient d'inviter les groupes de travail techniques à rendre compte au TC à sa session de 2018.

186. Le TC prend note de l'intérêt manifesté par les services vis-à-vis d'une réduction des coûts associée à l'examen DHS et convient que le nombre de cycles de végétation pour l'examen DHS doit être le minimum nécessaire à une décision DHS rigoureuse et à l'établissement d'une description variétale fiable.

187. Le TC convient qu'il n'est pas approprié de généraliser en disant que les variétés ornementales doivent être examinées dans le cadre d'un seul essai en culture alors que d'autres divers types de plantes doivent être examinées dans le cadre de deux cycles de végétation et que le nombre de cycles de végétation doit être déterminé au cas par cas pour chaque plante.

Questions concernant les descriptions variétales

188. Le TC examine le document TC/53/22.

189. Le TC prend note de l'existence de différents éléments susceptibles d'appuyer l'identification du matériel végétal, tels que les descriptions variétales originales et les autres descriptions variétales officielles, y compris les marqueurs moléculaires. Le TC convient d'inviter l'Union européenne à élaborer de nouvelles orientations sur le rôle de la description variétale et le rôle du matériel végétal utilisé comme fondement de l'examen DHS, tout en intégrant le texte de l'annexe du document TC/53/22 sans le modifier et en tenant compte des aspects suivants :

- 1) le but de la description variétale élaborée au moment de l'octroi du droit d'obtenteur;
- 2) le statut de la description variétale initiale, au regard de la vérification de la conformité du matériel végétal à une variété protégée aux fins de la défense des droits d'obtenteur; et
- 3) les conclusions ci-après fournies par l'expert de l'Union européenne dans le document TWV/50/14 Add. (annexe II, diapositive 19) :
 - Les notes de variétés voisines proviendront du même essai en culture que celui de la variété candidate
 - Informer les parties concernées des modifications de la description variétale officielle
 - Accord sur les données appelées à figurer dans les bases de données partagées

Élaboration de seuils calculés aux fins d'exclusion des variétés notoirement connues du second cycle de végétation lorsque l'on applique la méthode COYD

190. Le TC examine le document TC/53/23.

191. Le TC suit un exposé présenté par les experts du Royaume-Uni sur l'exclusion des variétés notoirement connues du second cycle de végétation lorsque l'on applique la méthode COYD, dont une copie figure à l'annexe du document TC/53/23 Add.

192. Le TC prend note qu'il sera rendu compte de l'évolution des travaux concernant les seuils calculés aux fins d'exclusion des variétés notoirement connues du second cycle de végétation lorsque l'on applique la méthode COYD, à la trente-cinquième session du TWC.

Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement

193. Le comité examine le document TC/53/24.

194. Le TC prend note qu'un expert de la France rendra compte, à la trente-cinquième session du TWC, qui se tiendra en 2017, des avancées concernant l'étude visant à mettre au point un logiciel capable d'appliquer la méthode élaborée par les experts du Danemark et de la Pologne.

195. Le TC est convenu de se pencher sur la désignation appropriée et les orientations en matière de rédaction de la méthode élaborée par des experts du Danemark et de la Pologne une fois que l'on aurait acquis une plus grande expérience et disposerait d'un logiciel capable de faciliter l'utilisation de cette méthode dans le cadre de l'examen DHS.

196. Le TC a indiqué que la Chine avait présenté un exposé à la trente-quatrième session du TWC, afin de décrire les méthodes statistiques utilisées dans le logiciel DUST China (DUSTC) pour l'analyse de la distinction et de l'homogénéité.

Techniques moléculaires

197. Le TC examine le document TC/53/11.

198. Le TC prend note du rapport sur les faits nouveaux relatifs aux travaux des groupes de travail techniques et du BMT, tel qu'il figure aux paragraphes 5 à 24 du document TC/53/11.

199. Le TC prend note que l'élaboration éventuelle d'un document commun présentant les particularités des systèmes de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA ne pourrait commencer qu'après obtention de l'accord de l'OCDE et de l'ISTA.

200. Le TC prend note que l'élaboration éventuelle d'un document commun à l'OCDE, à l'UPOV et à l'ISTA contenant un inventaire, par plante, de l'utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires ne pourrait démarrer qu'après obtention de l'accord de l'OCDE et de l'ISTA.

201. Le TC convient que les activités futures de collaboration entre l'UPOV, l'OCDE et l'ISTA pourraient inclure l'harmonisation des conditions et méthodes appliquées pour les différentes plantes et l'éventuelle élaboration de normes, après obtention de l'accord de ces organisations.

202. Le TC envisage d'examiner les circonstances dans lesquelles les mêmes techniques et informations pourraient être utilisées par l'OCDE, l'ISTA et l'UPOV, compte tenu des objectifs différents poursuivis par les organisations, et convient que l'organisation par Naktuinbouw d'un atelier pratique en 2017, à Roelofarendsveen (Pays-Bas) du 8 au 10 mai 2017, permettrait d'examiner ces possibilités sur la base de situations concrètes.

203. Le TC convient que l'UPOV et l'OCDE devraient envisager de faire avancer les questions mentionnées ci-dessus si l'ISTA n'est plus en mesure de participer dans un futur proche.

204. Le TC prend note de la proposition des Pays-Bas de présenter au TWC un compte rendu des projets sur l'utilisation des techniques moléculaires dans le cadre de l'examen DHS.

205. Le TC prend note de la proposition de la Chine de faire part au TWC de son expérience dans l'utilisation des bases de données sur l'ADN pour le maïs, le riz et le blé pour la sélection de variétés similaires aux fins de l'examen de la distinction.

206. Le TC prend note que le TWC était convenu d'inviter les membres à présenter des exposés sur les aspects statistiques dans l'utilisation de marqueurs moléculaires dans l'examen DHS, y compris la sélection de variétés similaires et l'organisation d'essais en culture.

207. Le TC prend note de la proposition de la France de présenter, à la trente-cinquième session du TWC, un exposé sur les travaux en cours concernant les bases de données contenant des données moléculaires avec calcul des distances moléculaires au moyen du logiciel GAIA.

208. Le TC prend note que le TWC était convenu que les logiciels et les bases de données ainsi que les méthodes statistiques associées étaient des éléments importants de l'examen DHS et qu'ils présentaient un intérêt croissant pour la protection des obtentions végétales, et que le président du TWC devrait présenter au TC un compte rendu sur ces éléments particuliers.

209. Le TC prend note qu'un Atelier conjoint de l'OCDE, de l'UPOV, de l'ISTA et de l'AOSA sur les méthodes biochimiques et moléculaires a eu lieu à Paris le 8 juin 2016, et que les recommandations de l'OCDE, de l'UPOV, de l'ISTA et de l'AOSA, présentées au paragraphe 25 du document TC/53/11, ont été approuvées lors de la réunion annuelle sur les Systèmes des semences de l'OCDE qui s'est tenue à Paris les 9 et 10 juin 2016.

210. Le TC prend note que le projet de questions et réponses concernant la diffusion d'informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l'UPOV concernant l'utilisation de techniques moléculaires, a été approuvé par le Conseil à sa cinquantième session.

211. Le TC convient de proposer que les réunions du BMT se tiennent chaque année et d'envisager l'organisation consécutive des sessions du TWC et du BMT dans la même localité afin de faciliter les échanges d'informations.

Séance de débat

a) Utilisation de caractéristiques de résistance aux maladies et aux insectes dans l'examen DHS

212. Le TC suit les exposés ci-après sur l'utilisation des caractères de résistance aux maladies et aux insectes dans le cadre de l'examen DHS (dans l'ordre chronologique) :

Utilisation de caractères de résistance aux maladies et aux insectes dans l'examen DHS	France (M. Richard Brand)
Harmonisation des essais de résistance pour l'examen DHS : "Harmores 2"	Union européenne (M. Sergio Semon)
Marqueurs moléculaires spécifiques de la résistance dans l'examen DHS	Pays-Bas (M. Bert Scholte)
Utilisation des caractères de réaction aux maladies dans l'examen DHS du soja dans le cadre de la protection des obtentions végétales aux États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique (M. Paul Zankowski)

b) *Gestion des collections de variétés*

213. Le TC suit les exposés ci-après sur la gestion des collections de variétés (dans l'ordre chronologique) :

Comment nous utilisons les techniques moléculaires en France	France (Mme Clarisse Leclair)
Collections de variétés – bases de données d'ADN harmonisées	Pays-Bas (M. Bert Scholte)
La gestion des collections de variétés au moyen de la mise en culture cyclique de variétés reconnues	Royaume-Uni (Mme Sally Watson)

c) *Écart minimal entre les variétés*

214. Le TC suit les exposés ci-après sur l'écart minimal entre les variétés :

Actuellement, l'agriculture est menacée par la diminution des écarts génétiques entre les variétés végétales : Mythe ou réalité? – Étude de cas sur la tomate	Pays-Bas (M. Henk Schouten)
---	-----------------------------

215. Le TC se félicite de l'exposé présenté par les Pays-Bas et indique qu'un rapport complet sur l'étude sera publié. Le TC note que le Bureau de l'Union cherchera à créer un court enregistrement vidéo sur l'étude réalisée par les Pays-Bas, qui sera publié sur le site Web de l'UPOV.

d) *Renforcement de la participation de nouveaux membres de l'Union au travail du TC et des groupes de travail techniques*

216. Le TC suit les exposés ci-après sur le renforcement de la participation des nouveaux membres de l'Union aux travaux du TC et aux groupes de travail techniques (dans l'ordre chronologique) :

UPOV – Comment renforcer la participation des nouveaux membres	Pays-Bas (M. Marien Valstar)
"Intervention du Pérou à la session du Comité technique de l'UPOV"	Pérou (M. Roger Becerra)

217. Le TC convient d'inviter les Pays-Bas à rédiger un document sur le renforcement de la participation des nouveaux membres de l'Union aux travaux du TC et aux groupes de travail techniques, compte tenu de l'étude réalisée par les membres de l'UPOV présentées à la cinquantième session du TC (voir le document TC/50/35 : "Amélioration de l'efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires", disponible à l'adresse http://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/fr/tc_50/tc_50_35.pdf).

218. Le TC convient que le programme des groupes de travail techniques à leurs sessions de 2017 devrait prévoir un point destiné aux exposés présentés par les nouveaux membres de l'Union.

Dénominations variétales

219. Le TC examine le document TC/53/12.

220. Le TC prend note des faits nouveaux concernant une révision éventuelle du document UPOV/INF/12 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV", comme indiqué aux paragraphes 6 à 11 du document TC/53/12.

221. Le TC prend note des faits nouveaux concernant un moteur de recherche de similitudes de l'UPOV aux fins de la dénomination variétale, comme indiqué aux paragraphes 13 à 18 du document TC/53/12.

222. Le TC prend note des faits nouveaux concernant l'éventuel élargissement du contenu de la base de données PLUTO, comme indiqué aux paragraphes 19 à 23 du document TC/53/12.

223. Le TC prend note des faits nouveaux concernant les termes non acceptables, comme indiqué aux paragraphes 24 à 28 du document TC/53/12.

224. Le TC prend note que la troisième réunion du WG-DEN se tiendra à Genève le 7 avril 2017.

225. Le TC du projet d'ordre du jour de la troisième réunion du WG-DEN, comme indiqué au paragraphe 30 du document TC/53/12.

226. L'Union européenne rappelle l'importance de comparer les résultats du nouvel algorithme avec les algorithmes existants afin de s'assurer de l'amélioration en termes de précision et de rappel et souligne la nécessité de traiter les "faux négatifs" et le traitement des données, par exemple les lettres doubles.

Ateliers préparatoires

227. Le TC examine le document TC/53/13.

228. Le TC prend note du compte rendu des ateliers préparatoires tenus en 2016.

229. Le TC examine le programme proposé pour les ateliers préparatoires prévus en 2017, comme indiqué aux paragraphes 12 à 14 du document TC/53/13 et convient que les ateliers préparatoires de 2017 devraient démontrer l'utilisation du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web et prévoir un point sur l'utilisation des techniques moléculaire dans l'examen DHS.

230. Le TC indique que les groupes de travail techniques se réuniront deux fois avant la session de 2018 du TC, qui pourrait aboutir à une réduction du nombre de questions à examiner. Le TC convient que les ateliers préparatoires de 2018 doivent se tenir le lundi/mardi de la session des groupes de travail technique afin d'encourager la participation de tous les participants aux TWP.

231. Le TC convient que les exercices prévus pour les ateliers préparatoires devront être renouvelés et invite les membres de l'Union à faire des suggestions sur les questions ayant un intérêt particulier qui seront traitées dans les exercices.

Modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web

232. Le TC examine le document TC/53/29.

233. Le TC prend note des commentaires formulés par les groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2016, comme indiqué aux paragraphes 7 à 17 du document TC/53/29.

234. Le TC indique que les points ci-après ont été résolus dans la version n° 1 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web :

- visualisation immédiate des mises à jour faites par l'expert principal dans le fichier d'exportation;
- disponibilité en ligne des didacticiels (page Web consacrée aux rédacteurs de principes directeurs d'examen et modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web);

- insertion d'observations formulées par un expert intéressé sans que le texte précédemment rédigé soit remplacé;
- message de confirmation lorsque des observations formulées par un expert intéressé ont été insérées avec succès;
- ajout d'une zone de texte libre pour le texte concernant le "matériel végétal à fournir" (par exemple "Le matériel doit être fourni sous forme de cornes capables de produire des plantes pour montrer tous les caractères durant la première année d'examen.").

235. Le TC indique qu'une révision générale du code logiciel est en cours afin d'éliminer les derniers dysfonctionnements rapportés et de stabiliser le système. Le TC indique que le Bureau de l'Union a créé une interface pour les traducteurs pour l'établissement des principes directeurs d'examen dans les langues officielles de l'UPOV mais que des améliorations supplémentaires devront être apportées à l'interface avant qu'elle puisse être utilisée efficacement par les traducteurs.

236. Le TC rappelle que l'élaboration de la version n° 2 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web ne commencera pas avant 2018, sous réserve de ressources disponibles, une fois que la version n° 1 aura été entièrement stabilisée et testée.

237. Le TC indique que les questions ci-après seront examinées aux fins de leur inclusion dans la version n° 2 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web, comme indiqué aux paragraphes 21 et 22 du document TC/53/29 :

- ajout, dans les documents exportés, d'hyperliens pointant vers les symboles indiquant qu'un caractère est accompagné d'explications couvrant un caractère individuel ou plusieurs caractères dans le tableau des caractères afin de faciliter la navigation dans le document;
- possibilité d'afficher des tableaux de grandes dimensions en format paysage, pour les types de croissance, par exemple;
- insérer les observations formulées par le Bureau de l'Union concernant les projets de principes directeurs dans le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web.

238. Sous réserve de la conclusion des discussions sur les modifications qu'il est proposé d'apporter au document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", des modifications supplémentaires devront être apportées au modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web (voir le document TC/53/5 "TGP documents").

239. Le TC convient qu'une formation à l'utilisation du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web devra être proposée aux groupes de travail techniques pendant les ateliers préparatoires de la session ou pendant les débats sur le point de l'ordre du jour relatif aux orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen. Le TC convient que la formation devra également comprendre des Questions fréquemment posées et des didacticiels destinés aux utilisateurs du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web.

Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

240. Le TC examine le document TC/53/4 et prend note que le nombre de taxons pour lesquels les membres de l'Union faisaient part d'une expérience dans l'examen DHS était passé de 3462 en 2016 à 3561 en 2017 (+ 2,9%). Le nombre de genres et d'espèces pour lesquels des membres de l'Union a indiqué avoir une expérience pratique en matière d'examen DHS a augmenté, passant à 3416. Les informations sur les membres de l'Union ayant une expérience pratique en matière d'examen DHS sont librement accessibles au moyen de la base de données GENIE.

Principes directeurs d'examen

241. Le TC examine les documents TC/53/2, TC/53/25, TC/53/26, TC/53/27, TC/53/28 et TC/53/30 Rev.

242. Conformément aux procédures établies dans le document TGP/7, le TC adopte cinq nouveaux principes directeurs d'examen pour la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité, neuf principes directeurs d'examen révisés et quatre principes directeurs d'examen partiellement révisés, énumérés dans le tableau ci-dessous, sur la base des modifications figurant dans l'annexe II du

présent document et des modifications rédactionnelles recommandées par le TC-EDC et convient qu'ils doivent être publiés sur le site Web de l'UPOV le plus tôt possible :

**	TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. Nº del documento	English	Français	Deutsch	Español	Nombre botánico
NEW TEST GUIDELINES / NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN / NEUE PRÜFUNGSRICHTLINIEN / NUEVAS DIRECTRICES DE EXAMEN							
FR	TWO	TG/ABELI(proj.6)	Abelia	Abelia	Abelia	Abelia	<i>Abelia</i> R. Br.
JP	TWO	TG/AGLAO(proj.9)	Chinese Evergreen	Aglaonema	Aglaonema	Aglaonema	<i>Aglaonema</i> Schott.
KE/BR	TWA/ TWV	TG/CASSAV(proj.8)	Cassava	Manioc	Maniok	Mandioca, Yuca	<i>Manihot esculenta</i> Crantz
PL	TWA	TG/PHACE(proj.6)	Scorpion Weed	Phacélie à feuilles de tanaisie	Phazelie	Phazelia	<i>Phacelia tanacetifolia</i> Benth.
BR	TWA	TG/UROCH(proj.11)	Bread Grass, Palisade Grass, Palisade Signal Grass, Signal Grass, Basilisk Signal Grass, Signal Grass, Spreading Liverseed Grass, Surinam Grass; Creeping Signal Grass, Koronivia Grass; Congo Grass, Congo Signal Grass, Ruzi Grass	Signal; Koronivia;	Palisadengras; Surinamgras;	Pasto alambre, Pasto señal, Zacate señal, Zacate signal; Zacate Surinam, Pasto chontalpo, Pasto de la palizada, Pasto de las orillas, Pasto peludo, Pasto prodigio, Zacate prodigio; Braquiaria dulce, Kikuyu de la Amazonia, Pasto húmido, Pasto húmido dulce; Congo señal, Gambutera, Kenia, Pasto Congo, Pasto ruzi	<i>Urochloa brizantha</i> (Hochst. ex A. Rich.) R. D. Webster (<i>Brachiaria brizantha</i> (Hochst. ex A. Rich.) Stapf); <i>Urochloa decumbens</i> (Stapf) R. D. Webster (<i>Brachiaria decumbens</i> Stapf); <i>Urochloa dictyoneura</i> (Fig. & De Not.) Veldkamp P. (<i>Brachiaria dictyoneura</i> (Fig. & De Not.) Veldkamp P.); <i>Urochloa humidicola</i> (Rendle) Morrone & Zuloaga (<i>Brachiaria humidicola</i> (Rendle) Schweick.); <i>Urochloa ruzziensis</i> (R. Germ. & C. M. Evrard) Morrone & Zuloaga (<i>Brachiaria ruzziensis</i> R. Germ. & C. M. Evrard)
REVISIONS OF TEST GUIDELINES / RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / REVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS							
FR	TWA	TG/3/12(proj.7)	Wheat	Blé	Weizen	Trigo	<i>Triticum aestivum</i> L.
NL	TWV	TG/13/11(proj.5)	Lettuce	Laitue	Salat	Lechuga	<i>Lactuca sativa</i> L.
NL	TWO	TG/27/7(proj.5)	Freesia	Freesia	Freesie	Fresia	<i>Freesia</i> Eckl. ex Klatt
JP	TWF	TG/124/4(proj.5)	Chestnut	Châtaignier	Kastanie	Castaño	<i>Castanea sativa</i> Mill.
CN	TWF	TG/125/7(proj.5)	Walnut	Noyer	Walnuß	Nogal	<i>Juglans regia</i> L.
IT	TWV	TG/154/4(proj.6)	Leaf Chicory	Chicorée à feuille (sauvage)	Blattzichorie	Achicoria de hoja	<i>Cichorium intybus</i> L. var. <i>foliosum</i> Hegi
FR	TWV	TG/173/4(proj.6)	Witloof, Chicory	Chicorée, Endive	Chicorée	Endivia	<i>Cichorium intybus</i> L. partim
DE	TWO	TG/212/2(proj.5)	Petunia	Pétunia	Petunie	Petunia	<i>Petunia</i> Juss.; x <i>Petchoa</i> J. M. H. Shaw
MX	TWF	TG/264/2(proj.9)	Papaya, Pawpaw	Papayer	Melonenbaum, Papaya	Papaya, Lechosa	<i>Carica papaya</i> L.
PARTIAL REVISIONS OF TEST GUIDELINES / RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / TEILREVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES PARCIALES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS							
QZ	TWV	TG/44/11 Rev. and document TC/53/27	Tomato	Tomate	Tomate	Tomate	<i>Solanum lycopersicum</i> (L.) Karst. ex. Farw.
FR	TWO	TG/194/1 and document TC/53/26	Lavendula, Lavendar	Lavande vraie, Lavandins	Echter Lavendel, Lavendel	Lavándula, Lavanda	<i>Lavandula</i> L.
AU	TWO	TG/288/1 Rev. and document TC/53/25	Flax-lily, Dianella	Dianella	Flachslilie, Dianella	Dianella	<i>Dianella</i> Lam. ex Juss.

**	TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. Nº del documento	English	Français	Deutsch	Español	Nombre botánico
ES	TWV	TG/294/1 Corr. Rev.2 and document TC/53/28	Tomato Rootstocks	Porte-greffe de tomate	Tomatenunterlage n	Portainjertos de tomate	<i>Solanum lycopersicum</i> L. x <i>Solanum</i> <i>habrochaites</i> S. Knapp & D.M. Spooner; <i>Solanum lycopersicum</i> L. x <i>Solanum</i> <i>peruvianum</i> (L.) Mill.; <i>Solanum lycopersicum</i> L. x <i>Solanum</i> <i>cheesmaniae</i> (L. Ridley) Fosberg

243. En ce qui concerne le projet des principes directeurs d'examen pour l'agaricus (document TG/259/2 proj.4), le TC convient, sur la base de la recommandation du TC-EDC, que les questions techniques relatives à ce projet, telles qu'elles figurent dans l'annexe II du présent document, devraient être renvoyées au TWV aux fins d'un examen plus approfondi.

Corrections de principes directeurs d'examen

244. Le TC indique que des versions corrigées des principes directeurs d'examen pour Camellia (document TG/275/1 Corr.) et pour Cucumber, Gherkin (document TG/61/7 Rev.2 Corr.) ont été publiées sur le site Web de l'UPOV, comme indiqué au document TC/53/30 Rev.

245. Le TC indique que des versions corrigées des principes directeurs d'examen pour Acca (document TG/306/1), le porte-greffes d'avocatier (document TG/318/1), le prunier japonais (document TG/84/4 Corr.), le radis de tous les mois; le radis rave (document TG/63/7-TG/64/7 Rev.) et le manguier (document TG/112/4) seront publiées sur le site Web de l'UPOV après la session du TC, comme indiqué dans le document TC/53/30 Rev.

Projets de principes directeurs d'examen examinés par les groupes de travail techniques en 2016

246. Le TC prend note des projets de principes directeurs d'examen examinés par les groupes de travail techniques à leurs sessions en 2016, tels qu'ils figurent à l'annexe II du document TC/53/2.

Projets de principes directeurs d'examen à examiner par les TWP en 2017

247. Le TC approuve le programme d'élaboration de nouveaux principes directeurs d'examen et de révision des principes directeurs d'examen existants, comme indiqué à l'annexe III du document TC/53/2. Le TC convient qu'une version révisée du document TC/53/2 devra être publiée de façon à inclure les principes directeurs d'examen pour l'orge, la féverole, l'avoine, le pois, le trèfle violet et le riz dans l'annexe III.

Statut des principes directeurs d'examen existants ou des projets de principes directeurs d'examen

248. Le TC prend note du niveau des principes directeurs existants tel qu'il figure dans l'annexe IV du TC/53/2.

Versions remplacées des principes directeurs d'examen

249. Le TC prend note de la liste des versions remplacées des principes directeurs d'examen, telle qu'elle figure dans l'annexe V du document TC/53/2, et prend note que les versions remplacées des principes directeurs d'examen sont disponibles sur la page consacrée aux principes directeurs d'examen du site Web de l'UPOV.

Date de publication des principes directeurs d'examen sur le site Web de l'UPOV

250. Le TC prend note que la page du site Web de l'UPOV consacrée aux principes directeurs d'examen a été modifiée afin d'afficher les informations sur la date d'adoption et la date de publication des principes directeurs d'examen.

Caractères supplémentaires

251. Le TC prend note qu'aucune notification de caractères ou de niveaux d'expression supplémentaires n'a été adressée au Bureau de l'Union depuis la cinquante-deuxième session du Comité technique.

Procédure de traitement des informations supplémentaires requises par le TC-EDC

252. Le TC approuve la recommandation faite par le TC-EDC, à sa réunion d'avril 2017, de soumettre les observations sur les principes directeurs d'examen aux experts principaux et aux groupes de travail techniques et de traiter parallèlement les questions demandant des informations supplémentaires. Le TC convient également d'étudier cette méthode à sa session de 2018 et d'examiner s'il faut l'inclure dans le document TGP/7.

Révision du document TGP/14 : illustrations des caractères liés à la forme et au ratio

253. Le TC approuve la recommandation faite par le TC-EDC, à sa réunion d'avril 2017, d'améliorer les orientations disponibles dans le document TGP/14 relatives aux illustrations des caractères liés à la forme et au ratio en ajoutant des exemples. Le TC convient d'inviter les groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2017, d'examiner la question et de rendre compte au TC à sa session de 2018.

Programme d'élaboration de nouveaux principes directeurs d'examen et de révision des principes directeurs d'examen en 2018

254. Comme mesure d'urgence additionnelle, le TC convient que le programme d'élaboration de nouveaux principes directeurs d'examen et de révision des principes directeurs d'examen en 2018 doit être approuvé par le TC par correspondance à titre exceptionnel.

Présidents

255. Le TC convient de recommander comme suit au Conseil l'élection des prochains présidents des TWP :

<u>TWP</u>	<u>Proposition</u>
BMT	M. Nik Hulse (Australie)
TWA	Mme Cheryl Turnbull (Royaume-Uni)
TWC	M. Christophe Chevalier (France)
TWF	M. Jean Maison (Union européenne)
TWO	M. Henk de Greef (Pays-Bas)
TWV	Mme Romana Bravi (Italie)

Programme de la cinquante-quatrième session

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil
4. Organisation des sessions de l'UPOV
5. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)
6. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques
7. Documents TGP
8. Coopération en matière d'examen

9. Informations et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV
 - b) Formulaire de dépôt électronique des demandes
 - c) Échange et utilisation de logiciels et d'équipements
 - d) Bases de données sur les descriptions variétales
10. Nombre de cycles de végétation
11. Questions concernant les descriptions variétales
12. Élaboration de seuils calculés aux fins d'exclusion des variétés notoirement connues du second cycle de végétation lorsque l'on applique la méthode COYD
13. Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement
14. Débat sur :
 - a) Écarts minimaux entre les variétés
 - b) Renforcement de la participation des nouveaux membres de l'Union aux travaux du TC et aux groupes de travail techniques (y compris la formation des nouveaux membres de l'Union à l'utilisation des outils de l'UPOV)
15. Techniques moléculaires
16. Dénominations variétales
17. Ateliers préparatoires
18. Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
19. Modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web
20. Principes directeurs d'examen
21. Programme de la cinquante et unième session
22. Adoption du compte rendu (selon le temps disponible)
23. Clôture de la session

256. Le TC adopte le présent compte rendu à la clôture de sa session le 5 avril 2017.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I / ANNEX I / ANLAGE I / ANEXO I

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /
TEILNEHMERLISTE / LISTA DE PARTICIPANTES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des membres /
in the alphabetical order of the French names of the Members /
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Mitglieder /
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROSALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Beate RÜCKER (Ms.), Head of Departement, Bundessortenamt, Hanover
(e-mail: beate.ruecker@bundessortenamt.de)

Swenja TAMS (Ms), Head of Section General affairs of DUS testing, Bundessortenamt, Hanover
(e-mail: Swenja.Tams@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

Raimundo LAVIGNOLLE, Presidente del Directorio, Instituto Nacional de Semillas (INASE),
Secretaría de Agricultura, Ganadería y Pesca, Ministerio de Economía, Buenos Aires
(e-mail: rlavignolle@inase.gov.ar)

María Laura VILLAMAYOR (Sra.), Abogada, Unidad Presidencia, Instituto Nacional de Semillas (INASE),
Secretaría de Agricultura, Ganadería y Pesca, Ministerio de Economía, Buenos Aires
(e-mail: mlvillamayor@inase.gov.ar)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Nik HULSE, Chief of Plant Breeders' Rights, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, Woden
(e-mail: nik.hulse@ipaaustralia.gov.au)

Tanvir HOSSAIN, Senior Examiner, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, Woden
(e-mail: tanvir.hossain@ipaaustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / ÖSTERREICH / AUSTRIA

Barbara FÜRNEWEGER (Frau), Leiterin, Abteilung Sortenschutz und Registerprüfung, Institut für Saat- und
Pflanzgut, Pflanzenschutzdienst und Bienen, Österreichische Agentur für Gesundheit und
Ernährungssicherheit GmbH, Wien
(e-mail: barbara.fuernweger@ages.at)

BÉLARUS / BELARUS / BELARUS / BELARÚS

Uladzimir BEINIA, Director, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk
(e-mail: belsort@mail.ru)

Tatsiana SIAMASHKA (Mrs.), Deputy Director of DUS Testing, State Inspection for Testing and Protection of
Plant Varieties, Minsk
(e-mail: tatianasotr@mail.ru)

Maryna SALADUKHA (Ms.), Head, International Cooperation Department, State Inspection for Testing and
Protection of Plant Varieties, Minsk
(e-mail: belsort@mail.ru)

BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE) / BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF) /
BOLIVIEN (PLURINATIONALER STAAT) / BOLIVIA (ESTADO PLURINACIONAL DE)

Luis Fernando ROSALES LOZADA, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra
(e-mail: fernando.rosales@mission-bolivia.ch)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Ricardo ZANATTA MACHADO, Fiscal Federal Agropecuário, Coordenador do SNPC, Serviço Nacional de
Proteção de Cultivares (SNPC), Ministério da Agricultura, Pecuária e Abastecimento, Brasília, D.F.
(e-mail: ricardo.machado@agricultura.gov.br)

Cauê DE OLIVEIRA FANHA, Diplomate, Permanent Mission of Brazil, Geneva
(e-mail: caue.fanha@itamaraty.gov.br)

CANADA / CANADA / KANADA / CANADÁ

Anthony PARKER, Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: anthony.parker@inspection.gc.ca)

Marc DE WIT, Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: Marc.deWit@inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE / CHILE / CHILE

Natalia SOTOMAYOR CABRERA (Sra.), Abogado, Departamento de Asesoría Jurídica, Oficina de Estudios y Políticas Agrarias (ODEPA), Santiago de Chile
(e-mail: nsotomayor@odepa.gob.cl)

Alvaro ULLOA, Encargado Área Frutales, Servicio Agrícola y Ganadero, Ministerio de Agricultura, Santiago de Chile
(e-mail: alvaro.ulloa@sag.gob.cl)

Marcela PAIVA VÉLIZ (Ms.), Counselor, Misión Permanente de Chile, Ginebra
(e-mail: mpaiva@minrel.gov.cl)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

Wenjun CHEN, Project Officer, State Intellectual Property Office, Beijing
(e-mail: chenwenjun@sipo.gov.cn)

Chao DENG, Principal Staff Member, Ministry of Agriculture, Ministry of Agriculture, Beijing
(e-mail: dengchaowin@sina.com)

Faji HUANG, Officer, Office for the Protection of New Plant Varieties, State Forestry Administration, Beijing
(e-mail: huangfaji@sina.com)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Ana Luisa DÍAZ JIMÉNEZ (Sra.), Directora, Dirección Técnica de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Bogotá D.C.
(e-mail: analuisadiazj@gmail.com)

Juan Camilo SARETZKI-FORERO, Consejero, Misión Permanente, Ginebra
(e-mail: juan.saretzki@misioncolombia.ch)

DANEMARK / DENMARK / DÅNEMARK / DINAMARCA

Gerhard DENEKEN, Director, Tystofte Foundation, Skaelskoer
(e-mail: gde@tystofte.dk)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

José Luis ALONSO PRADOS, Director Técnico, Dirección Técnica de Evaluación de Variedades y Productos Fitosanitarios (DTEVPF), INIA, Madrid
(e-mail: prados@inia.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

Laima PUUR (Ms.), Head, Variety Department, Estonian Agricultural Board, Viljandi
(e-mail: laima.puur@pma.agri.ee)

Kristiina DIGRYTE (Ms.), Adviser, Plant Health Department, Tallinn
(e-mail: kristiina.digryte@agri.ee)

Renata TSATURJAN (Ms.), Chief Specialist, Plant Production Bureau, Ministry of Rural Affairs, Tallinn
(e-mail: renata.tsaturjan@agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Department of Commerce, Alexandria
(e-mail: kitisri.sukhapinda@uspto.gov)

Elaine WU (Ms.), Attorney - Advisor, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria
(e-mail: elaine.wu@uspto.gov)

Ruihong GUO (Ms.), Deputy Administrator, AMS, Science & Technology Program, United States Department of Agriculture (USDA), Washington D.C.
(e-mail: ruihong.guo@ams.usda.gov)

Paul M. ZANKOWSKI, Commissioner, Plant Variety Protection Office, United States Department of Agriculture (USDA), AMS, S&T, Washington D.C.
(e-mail: paul.zankowski@ams.usda.gov)
[via WebEx]

FÉDÉRATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION / RUSSISCHE FÖDERATION / FEDERACIÓN DE RUSIA

Ismail MERZHOEV, Deputy Chairman, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow
(e-mail: dicm@gossort.com)

Yury A. ROGOVSKIY, Head, Methodology and International Cooperation Department, Candidate of Agricultural Sciences, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow
(e-mail: yrogovskij@yandex.ru)

Nataliya NOVOSELOVA (Ms.), Deputy Head, Methodology and International Relations Department, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow
(e-mail: dicm@gossort.com)

FRANCE / FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Richard BRAND, DUS Coordination, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Le Thor
(e-mail: richard.brand@geves.fr)

Clarisse LECLAIR (Mme), General affairs of DUS testing, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Beaucauzé
(e-mail: clarisse.leclair@geves.fr)

IRLANDE / IRELAND / IRLAND / IRLANDA

Donal COLEMAN, Controller of Plant Breeders' Rights, National Crop Evaluation Centre, Department of Agriculture, Food and Marine, Backweston Farm, Leixlip, Co. Kildare
(e-mail: donal.coleman@agriculture.gov.ie)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Katsumi YAMAGUCHI, Director, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: katsumi_yamaguchi130@maff.go.jp)

Kenji NUMAGUCHI, Chief Examiner, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: kenji_numaguchi760@maff.go.jp)

LETTONIE / LATVIA / LETTLAND / LETONIA

Inga OVSJANNIKA (Ms.), Senior Officer, Division of Seed Certification and Plant Variety Protection, Seed Control Department, State Plant Protection Service, Riga
(e-mail: inga.ovsjannika@vaad.gov.lv)

MAROC / MOROCCO / MAROKKO / MARRUECOS

Zoubida TAOUSSI (Mrs.), Chargée de la protection des obtentions végétales, Office National de Sécurité de Produits Alimentaires, Rabat
(e-mail: ztaoussi67@gmail.com)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Maria del Pilar ESCOBAR BAUTISTA (Mrs.), Counsellor, Misión Permanente, Ginebra
(e-mail: pescobar@sre.gob.mx)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher J. BARNABY, Assistant Commissioner / Principal Examiner for Plant Variety Rights, Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand, Intellectual Property Office of New Zealand, Plant Variety Rights, Ministry of Economic Development, Christchurch
(e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

OMAN / OMAN / OMAN / OMÁN

Ali AL LAWATI, Plant Genetic Resources Expert, Oman Animal and Plant Genetic Resources Center, The Research Council, Muscat
(e-mail: ali.allawati@trc.gov.om)
Mohammed AL-BALUSHI, First Secretary, Permanent Mission, Geneva
(e-mail: oman_wto@bluewin.ch)

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI) /
AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (OAPI) /
AFRIKANISCHE ORGANISATION FÜR GEISTIGES EIGENTUM (OAPI) /
ORGANIZACIÓN AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (OAPI)

Dosso MÉMASSI, Directeur, Département de la protection de la propriété industrielle, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Yaoundé
(e-mail: dossomemassi@gmail.com)
Vladimir Ludovic MEZUI ONO, Examineur Brevet chimie, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Yaoundé
(e-mail: mezuiono@hotmail.com)

PANAMA / PANAMA / PANAMA / PANAMÁ

Rafael Ernesto MONTERREY GONZÁLEZ, Jefe del Departamento de Variedades Vegetales, Dirección General del Registro de la Propiedad Intelectual, Ministerio de Comercio e Industrias, Dirección General del Registro de la Propiedad Industrial, Ciudad de Panamá
(e-mail: rmonterrey@mici.gob.pa)

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY

Nidia Concepción TALAVERA GODOY (Sra.), Directora, Dirección de Semillas, Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), San Lorenzo
(e-mail: nidia.talavera@senave.gov.py)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Marien VALSTAR, Senior Policy Officer, Seeds and Plant Propagation Material, Ministry of Economic Affairs, DG AGRO & NATURE, The Hague
(e-mail: m.valstar@minez.nl)
Kees Jan GROENEWOUD, Secretary, Dutch Board for Plant Variety (Raad voor Plantenrassen), Naktuinbouw, Roelofarendsveen
(e-mail: c.j.a.groenewoud@naktuinbouw.nl)
Bert SCHOLTE, Head Department Variety Testing, Naktuinbouw NL, Roelofarendsveen
(e-mail: b.scholte@naktuinbouw.nl)
Kees VAN ETTEKOVEN, Senior PVP Policy Advisor, Naktuinbouw NL, Roelofarendsveen
(e-mail: c.v.ettekoven@naktuinbouw.nl)
Henk SCHOUTEN, Wageningen University and Research
(e-mail: henk.schouten@wur.nl)

PÉROU / PERÚ / PERU / PERÚ

Roger Alberto BECERRA GALLARDO, Coordinador de los Componentes de Protección de Obtentores Vegetales y Acceso a Recursos Genéticos, Sub Dirección de Gestión de la Innovación Agraria, Dirección de Gestión de Innovación Agraria, Instituto Nacional de Innovación Agraria (INIA), Lima
(e-mail: dpirrgg@inia.gob.pe)
[via WebEx]

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Marcin KRÓL, Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka
(e-mail: m.krol@coboru.pl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA / REPÚBLICA DE COREA

Eunhee SOH (Ms.), Deputy Director, Senior Examiner, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Seobu Office, Jeonllabuk-do
(e-mail: eunhee.soh@korea.kr)

Jino YOO, Deputy Director, Senior Examiner, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon Metropolitan City
(e-mail: jino0524@kipo.go.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU / REPÚBLICA DE MOLDOVA

Mihail MACHIDON, Chairman, State Commission for Crops Variety Testing and Registration (SCCVTR), Chisinau
(e-mail: info@cstsp.md)

Ala GUSAN (Ms.), Head, Patents Division, Inventions and Plant Varieties Department, State Agency on Intellectual Property of the Republic of Moldova (AGEPI), Chisinau
(e-mail: ala.gusan@agepi.gov.md)

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE / DOMINICAN REPUBLIC / DOMINIKANISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA DOMINICANA

Rafael COLON NUNEZ, Enc. Producción, BIO-ARROZ, Ministerio de Agricultura, Santo Domingo
(e-mail: ing.rafaelcolon@hotmail.com)

Antonio FERNÁNDEZ ACOSTA, Inspector de certificación de semilla, BIO-ARROZ, Ministerio de Agricultura, Santo Domingo
(e-mail: ing-antoniofedez-08@hotmail.com)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA CHECA

Radmila ŠAFARÍKOVÁ (Ms.), Coordinator for International Cooperation, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), Brno
(e-mail: radmila.safarikova@ukzuz.cz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA

Cristian Irinel MOCANU, Head of Legal Department, State Institute for Variety Testing and Registration, Bucarest
(e-mail: irinel_mocanu@istis.ro)

Aura Giorgiana MINDRUTA (Ms.), Expert, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), Bucarest
(e-mail: aura_mindruta@istis.ro)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH / REINO UNIDO

Andrew MITCHELL, Head of Varieties and Seeds, Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Cambridge
(e-mail: andrew.mitchell@defra.gsi.gov.uk)

Adrian M.I. ROBERTS, External Development Manager, Biomathematics & Statistics Scotland (BioSS), Edinburgh
(e-mail: a.roberts@bioess.ac.uk)

Mara RAMANS (Ms.), Technical Liaison Officer, Principal Plant Variety and Seeds Delivery, Animal and Plant Health Agency (APHA), Cambridge
(e-mail: mara.ramans@apha.gsi.gov.uk)

Sally WATSON (Mrs.), Biometrics Branch, Agri-Food & Biosciences Institute, Belfast
(e-mail: sally.watson@afbini.gov.uk)

Gerard HOPPE, Head of DUS Testing, AFBI Crossnacreevy Plant Testing Station, Belfast
(e-mail: gerard.hoppe@afbni.gov.uk)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Ms.), National Coordinator for the Cooperation of the Slovak Republic with UPOV/
Senior Officer, Department of Variety Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture
(ÚKSÚP), Nitra
(e-mail: bronislava.batorova@uksup.sk)

L'uba GASPAROVÁ (Ms.), Senior Officer, Deputy of the National Coordinator for the Cooperation of the
Slovak Republic with UPOV, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (UKSUP), Bratislava
(e-mail: Luba.Gasparova@uksup.sk)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA

Manuela BRAND (Ms.), Plant Variety Rights Office, Plant Health and Varieties, Office fédéral de l'agriculture
(OFAG), Bern
(e-mail: manuela.brand@blw.admin.ch)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Fatma Chiha BELGAROUÏ (Mme), Directeur de l'homologation et du contrôle de la qualité, Direction
Générale de la Protection et Contrôle de la Qualité des produits Agricoles, Ministère de l'Agriculture, des
Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Tunis
(e-mail: fatmachiha@yahoo.fr)

TURQUIE / TURKEY / TÜRKEI / TURQUÍA

Mehmet ÇAKMAK, PBR Expert, Seed Department, General Directorate of Plant Production, Ministry of
Food, Agriculture and Livestock, Ankara, Turkey
E-mail: mehmet.cakmak@tarim.gov.tr

Mehmet SİĞIRCI, Head, Seed Department, Ministry of Agriculture and Rural Affairs, Ankara, Turkey
E-mail: mehmet.sigirci@tarim.gov.tr

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / EUROPÄISCHE UNION / UNIÓN EUROPEA

Bronislava BÁTOROVÁ (Ms.), National Coordinator for the Cooperation of the Slovak Republic with UPOV/
Senior Officer, Department of Variety Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture
(ÚKSÚP), Nitra
(e-mail: bronislava.batorova@uksup.sk)

Päivi MANNERKORPI (Ms.), Team Leader - Unit G1, Plant Reproductive Material, Directorate General for
Health and Food Safety (DG SANCO), European Commission, Bruxelles
(e-mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)

Dirk THEOBALD, Head of the Technical Unit, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers
(e-mail: theobald@cpvo.europa.eu)

Sergio SEMON, Vegetable Expert, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers
(e-mail: semon@cpvo.europa.eu)

[via WebEx]

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

ARABIE SAOUDITE / SAUDI ARABIA / SAUDI-ARABIEN / ARABIA SAUDITA

Fahd Saad ALAJLAN, Director of the Legal Department and Head of the Plant Variety Protection Section,
King Abdulaziz City for Science and Technology (KACST), Riyadh
(e-mail: fajlan@kacst.edu.sa)

Bandar ALHOMED, Consultant Judge, KSA, Riyadh
(e-mail: bandar8580@hotmail.com)

Badie Saud ALBADIE, Consultant Judge, KSA, Riyadh
(e-mail: abosaud1384@hotmail.com)

GUATEMALA / GUATEMALA / GUATEMALA / GUATEMALA

Flor de Maria GARCIA DIAZ (Ms.), Consejero, Misión Permanente, Ginebra
(e-mail: flor.garcia@wtoguatemala.ch)

THAÏLANDE / THAILAND / THAILAND / TAILANDIA

Anan AKSONSRI, Executive Director, Office of Plant Variety Protection, Ministry of Agriculture and Cooperatives, Bangkok
(e-mail: anan.a@doa.in.th)

Pornthep SRITANATORN, Minister Counsellor, Permanent Mission of Thailand to the WTO, Geneva
(e-mail: pornthep@thaiwto.com)

Pan PANKHAO, Agricultural Research Officer, Ministry of Agriculture and Cooperatives, Bangkok
(e-mail: ppk1969@hotmail.com)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

ASSOCIATION FOR PLANT BREEDING FOR THE BENEFIT OF SOCIETY (APBREBES)

Sangeeta SHASHIKANT (Ms.), President, Association for Plant Breeding for the Benefit of Society (APBREBES), Bonn
(e-mail: ssangeeta@myjaring.net)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) /
ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT (OECD) /
ORGANISATION FÜR WIRTSCHAFTLICHE ZUSAMMENARBEIT UND ENTWICKLUNG (OECD) /
ORGANIZACIÓN DE COOPERACIÓN Y DESARROLLO ECONÓMICOS (OCDE)

Csaba GASPAR, Programme Manager, OECD Seed Schemes & OECD Forest Seed and Plant Scheme, Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), Paris
(e-mail: csaba.gaspar@oecd.org)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES ORNEMENTALES ET
FRUITIÈRES À REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) / INTERNATIONAL COMMUNITY OF
BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED ORNAMENTAL AND FRUIT PLANTS (CIOPORA) /
INTERNATIONALE GEMEINSCHAFT DER ZÜCHTER VEGETATIV VERMEHRBARER ZIERUND
OBSTPFLANZEN (CIOPORA) / COMUNIDAD INTERNACIONAL DE OBTENTORES DE VARIEDADES
ORNAMENTALES Y FRUTALES DE REPRODUCCIÓN ASEJUADA (CIOPORA)

Dominique THÉVENON (Mme), Board member, Treasurer – CIOPORA, AIGN®, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Ornamental and Fruit Plants (CIOPORA), Hamburg
(e-mail: t.dominique4@aliceadsl.fr)

José Ignacio CUBERO SALMERON, Prof. (emeritus) of genetics and Plant Breeding, Eurosemillas, Cordoba
(e-mail: jicubero@uco.es)

CROPLIFE INTERNATIONAL

Marcel BRUINS, Consultant, CropLife International, Bruxelles
(e-mail: mbruins1964@gmail.com)

François-Xavier MULLER, EU Corn Breeding IP/QMS Manager, Monsanto SAS, Monbéqui
(e-mail: francois-xavier.muller@monsanto.com)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Szabolcs RUTHNER, Regulatory Affairs Executive, International Seed Federation (ISF), Nyon
(e-mail: s.ruthner@worldseed.org)

Amy D. CURTIS (Ms.), Soybean & Cotton Patent Scientist, Monsanto US, St. Louis
(e-mail: amy.curtis@monsanto.com)

Stevan MADJARAC, Germplasm IP Lead, American Seed Trade Association (ASTA), Alexandria
(e-mail: s.madjarac@gmail.com)

Astrid M. SCHENKEVELD (Ms.), Specialist, Variety Registration & Protection, Rijk Zwaan Zaadteelt en Zaadhandel B.V., De Lier
(e-mail: a.schenkeveld@rijzkwaan.nl)

EUROPEAN SEED ASSOCIATION (ESA)

Christophe ROUILLARD, Technical Manager Plant Health and Seed Trade, Brussels
(e-mail: christopherouillard@euroseeds.eu)

ASIA AND PACIFIC SEED ASSOCIATION (APSA)

Heidi GALLANT (Ms.), Executive Director, Asia and Pacific Seed Association (APSA), Bangkok
(e-mail: heidi@apsaseed.org)

IV. BUREAU DE L'OMPI / OFFICE OF WIPO / BÜRO DER WIPO / OFICINA DE LA OMPI

Lili CHEN (Ms.), Software Developer, Brand Databases Section, Global Databases Division
José APPAVE, Senior Service Data Administration Clerk, Brand Databases Section, Global Databases Division

V. BUREAU / OFFICER / VORSITZ / OFICINA

Kees VAN ETTEKOVEN, Chair
Nik HULSE, Vice-Chair

VI. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV / BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Peter BUTTON, Vice Secretary-General
Yolanda HUERTA (Ms.), Legal Counsel
Tomochika MOTOMURA, Technical/Regional Officer (Asia)
Ben RIVOIRE, Technical/Regional Officer (Africa, Arab countries)
Leontino TAVEIRA, Technical/Regional Officer (Latin America, Caribbean countries)
Hend MADHOUR (Ms.), Data Modeler and Business Needs Analyst
Romy OERTEL (Ms.), Secretary II
Jessica MAY (Ms.), Secretary I

[L'annexe II suit /
Annex II follows /
Anlage II folgt /
Sigue el Anexo II]

MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROJETS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN
AVANT LEUR ADOPTION À LA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION
DU COMITÉ TECHNIQUE (TC)

Révisions partielles

TC/53/25 Révision partielle des principes directeurs d'examen de Dianella (*Dianella* Lam. ex Juss.)

Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 11 et 12 janvier 2017. Toutes ces observations figurent déjà dans le document TC/53/25, qui a été soumis au TC :

Page de couverture	libellé "par un expert de l'Australie"
nouveau car. 16	- remplacer "moyennement concave" par "modérément concave" - remplacer "moyennement convexe" par "modérément convexe"

TC/53/26 Révision partielle des principes directeurs d'examen de la lavande vraie (*Lavandula* L.)

Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 11 et 12 janvier 2017. Toutes ces observations figurent déjà dans le document TC/53/26, qui a été soumis au TC :

nouveau après le car. 7	placer avant le car. 7 (longueur et largeur avant la dentelure)
nouveau après le car. 30	placer après le car. 28

TC/53/27 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour la tomate

Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 11 et 12 janvier 2017. Toutes ces observations figurent déjà dans le document TC/53/27, qui a été soumis au TC :

Ad. 57 i), ii)	"2. État de quarantaine" : ajouter "voir 13." après "oui"
----------------	---

TC/53/28 Révision partielle des principes directeurs d'examen du porte-greffe de tomate

Ad. 16	remplacer par "Les variétés issues de certains croisements interspécifiques de porte-greffes de tomate peuvent ne pas produire de fruits ou peuvent exceptionnellement produire de très petits fruits (note 1)."
--------	--


Nouveaux principes directeurs d'examen

Abelia (<i>Abelia</i> R. BR.)	TG/ABELI(proj.6)	Mme Françoise Jourdan (FR)	TWO	*
	Nombre de car. : 36 Nombre de (*) car. : 21	(experts intéressés : CA, GB, JP, KR, MX, NZ, QZ)		

a) Modifications à apporter au document TG/ABELI(proj.5), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion des 11 et 12 janvier 2017, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/ABELI(proj.6)), présenté au TC :

Page de couverture	ajouter note de bas de page relative à SW manquante
5.3 (d)	vérifier les groupes de couleurs (groupes 1 et 3 lire "vert") <i>Expert principal : les groupes de couleur seraient libellés comme suit :</i> Gr. 1 : vert Gr. 2 : vert jaune Gr. 3 : vert gris Gr. 4 : vert mauve
5.3 (f)	vérifier s'il convient de supprimer "Gr. 2 : blanc rosâtre" (niveau 1 "blanc rosâtre" a été supprimé du caractère 21 après DEUX) <i>Expert principal : accepté</i>
Car. 8, 9, 10, 25, 26	confirmer si MG est la méthode d'observation correcte (probablement les 5 plants sont mesurés individuellement) <i>Expert principal : MG est la méthode d'observation correcte</i>
Car. 11	Vérifier auprès de l'expert principal s'il convient d'inverser l'ordre des niveaux 1 et 2 (conformément à TGP/14) <i>Expert principal : accepté</i>
Car. 12	supprimer (+) et ajouter (c) <i>Expert principal : accepté</i>
Car. 14	supprimer (+) et ajouter (d) <i>Expert principal : supprimer uniquement le texte; conserver (+) et les illustrations (voir l'observation sur Ad. 14)</i>
Car. 15	supprimer (+) et ajouter (d) Expert principal : accepté
Car. 22	Vérifier s'il doit être signalé comme PQ Expert principal : accepté
Car. 24	Variété du niveau 1 indiquée à titre d'exemple devient "Framboisier Profusion" (P majuscule)
Car. 24 à 34	Préciser la durée d'observation <i>Expert principal : ajouter h) aux caractères 24 à 34</i>
Car. 35	Vérifier si VG est utilisé ou peut être supprimé <i>Expert principal : supprimer VG</i>
Car. 36	Doit se lire "Plante : nombre de fleurs", niveaux "quelques-uns" à "nombreux" Expert principal : accepté
8.1 (b)	Doit être ajouté au car. 5 à 19 Expert principal : accepté
8.1 (f)	- la grille s'applique uniquement au car. 11, à indiquer comme Ad. 11 - f) doit être supprimé des car. 8 à 10 et la grille doit devenir Ad. 11 Expert principal : accepté - vérifier le format de la grille (utiliser le format conformément à TGP/14)
Ad. 12	Doit être supprimé (voir c)) Expert principal : accepté
Ad. 14	Supprimer la phrase (voir d)) Expert principal : accepté
Ad. 15	Doit être supprimé (voir d)) Expert principal : accepté
Questionnaire technique 1.	Ajouter encadré 1.3 Espèce Expert principal : accepté

b) Modifications à apporter au document TG/ABELI(proj.5), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion des 11 et 12 janvier 2017, qui ne sont pas incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/ABELI(proj.6)), présenté au TC, mais qui seront incorporées dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

4.2	doit être numéroté 4.2.1 et un nouveau paragraphe numéroté 4.2.2 doit être ajouté (voir le document TGP/7/5) : "Ces principes directeurs d'examen ont été élaborés pour l'examen des variétés multipliées par voie végétative. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'Introduction générale et le document TGP/13 'Conseils pour les nouveaux types et espèces', section 4.5 'Examen de l'homogénéité.'" <i>à approuver par le TWO par correspondance</i>
Car. 34	ajouter une explication (ajouter des limites dans l'échelle de notation) <i>Expert principal : ajouter variété indiquée à titre d'exemple "Bridal Bouquet" pour le niveau 3 forte</i> <i>à approuver par le TWO par correspondance</i>
Car., Ad. 11	- vérifier si les illustrations peuvent être améliorées (utiliser des photos au lieu de dessins?) <i>Expert principal : utiliser l'illustration ci-après pour le niveau 2 "lancéolée"</i> 

Aglaonema (<i>Aglaonema</i> Schott.)	TG/AGLAO(proj.9)	M. Kenji Numaguchi (JP)	TWO	
	Nombre de car. : 55 Nombre de car. (*) : 48	(experts intéressés : AU, KR, NL, NZ, QZ, ZA)		

a) Modifications à apporter au document TG/AGLAO(proj.8), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 11 et 12 janvier 2017, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/AGLAO(proj.9)) présenté au TC :

Page de couverture	ajouter note de bas de page relative à SW manquante
Car. 13	à indiquer comme QN
Car. 16	- ajouter nouvel état 1 "unicolore" - supprimer (j)
Car. 21	état 13 doit se lire "partout"
Car. 25, 30	Insérer un espace avant la parenthèse
Car. 35	corriger l'orthographe de "reference"
Car. 36	ajouter nouvel état 1 "unicolore"
Car. 35 à 49	supprimer (e)
Car. 37, 40	ajouter espace entre "feuille" et "limbe"
Car 38, 43, 43 et 8.1(f) Exemple 3	supprimer "type de"
Car. 46	corriger l'orthographe de "along" et ajouter un espace après la virgule dans le niveau 15
Car. 54	doit se lire : "Limbe : nombre de nervures"
Car. 55	doit se lire : "Limbe : position de la nervure médiane"
8.1 (a)	l'explication doit se lire "Sauf indication contraire, les observations relatives à la feuille doivent être effectuées sur des feuilles pleinement développées au tiers médian du feuillage."
8.1 (b)	l'explication doit être déplacée vers Ad. 3 et Ad. 6

8.1 (d)	- l'explication doit être déplacée vers Ad. 9 et 10 - limbe : les principes directeurs d'examen des dessins doivent toucher l'extrémité inférieure du limbe.
8.1 (e)	doit se lire "Doit être observé sur la face supérieure de la feuille."
8.1 (f)	Lorsque les caractères font référence aux couleurs en les appelant "première couleur", "deuxième couleur", etc., il faut les enregistrer dans l'ordre dans lequel elles apparaissent dans le code RHS, c'est-à-dire la première couleur est celle qui a le numéro le plus bas, la deuxième couleur celle qui a le deuxième numéro le plus bas et ainsi de suite. Par exemple, si les feuilles sont Vert 137A tacheté avec Blanc 155A, Vert 137A sera la première couleur et Blanc 155A la deuxième. Si deux couleurs se trouvent sur la même page du code, comme par exemple Vert 137A et Vert 137D, Vert 137A est considéré comme la couleur ayant le numéro le plus bas. Il sied de noter que, en vertu de ce système, le classement est indépendant de la surface de telle sorte que la couleur qui occupe la surface la plus grande peut être classée comme la troisième ou quatrième couleur. Le principe directeur prévoit quatre couleurs; s'il y en a plus, la ou les couleurs qui occupent la ou les surfaces les plus petites doivent être écartées. Chez l'aglaonème, la couleur de la feuille est très importante pour l'aspect général de la variété. Les feuilles ont souvent plusieurs couleurs dont la répartition est différente. Ce principe directeur permet la description d'un maximum de quatre couleurs à l'aide du code RHS des couleurs ainsi que des distributions, des répartitions formées et des surfaces couvertes. Bien que les couleurs soient appelées "première couleur", "deuxième couleur", "troisième couleur" et "quatrième couleur" dans les intitulés, cela n'indique pas un classement en fonction de la prééminence ou de la surface occupée. L'ordre dans lequel les couleurs doivent être observées est dicté par l'ordre dans lequel les couleurs apparaissent dans le code RHS des couleurs, tel qu'il est décrit dans le paragraphe ci-dessus. Des variétés indiquées à titre d'exemples n'ont pas été fournies pour les caractères de couleur de la feuille. En effet, le nombre de combinaisons d'observations que ce principe directeur permet est plus élevé que celui des combinaisons vues. Fournir de telles variétés pour tous les niveaux d'expression serait dans ces cas fallacieux. Pour donner une illustration de la méthode d'enregistrement, des exemples réels sont fournis ci-après :"
8.1 (g) et (j)	voir l'observation sur les car. 16 et 36, par conséquent (g) et (j) peuvent se combiner avec le niveau 1 "unicolore/aucun"
8.1 (h)	améliorer le formatage de photos (même taille et même écart entre les photos) <i>fourni par les experts principaux</i>
Ad. 4	inverser les illustrations pour les niveaux 1 et 5
Ad. 51	réinsérer l'explication comme dans le proj.7
Ad. 54	- ajouter "Doit être observé sur la face inférieure de la feuille." - améliorer les illustrations de façon à avoir des feuilles de la même taille, les niveaux 2 et 3 doivent être mieux différenciés <i>fourni par les experts principaux</i>

b) Modifications à apporter au document TG/AGLAO(proj.8), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion des 11 et 12 janvier 2017, qui ne sont pas incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (TG/AGLAO(proj.9)), présenté au TC, mais qui seront incorporées dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

4.2	doit être numéroté 4.2.1 et ajouter un nouveau paragraphe numéroté 4.2.2 (voir le document TGP/7/5) : "Ces principes directeurs d'examen ont été élaborés pour l'examen des variétés multipliées par voie végétative. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'Introduction générale et le document TGP/13 'Conseils pour les nouveaux types et espèces', section 4.5 'Examen de l'homogénéité.'" <i>à approuver par le TWO par correspondance</i>
8.1 (a)	a) s'applique à 53 caractères sur 55, afin d'avoir une explication générale au lieu de (a)
Questionnaire technique 7.3 (c), (d)	doit être déplacé vers TQ 5

Manioc (<i>Manihot esculenta</i> Crantz.)	TG/CASSAV(proj.8)	M. Simeon Kibet (KE), M. Fabrício Santos (BR)	TWA/ TWV	*
	Nombre de car. : 26 Nombre de car. (*) : 15	(experts intéressés : CN, CO, TZ, ZA, ISF)		

a) Modifications à apporter au document TG/CASSAV(proj.7), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion des 11 et 12 janvier 2017, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/CASSAV(proj.8)), présenté au TC :

Car. 16	- vérifier si 2 notes (est-ce réellement QL?) sont appropriées ou s'il y a des expressions intermédiaires (voir par exemple maïs : Car. 7 Tige : degré de zigzag – (1) absent ou très faible, (2) faible, (3) fort - s'il s'agit réellement de QL, le libellé est "Tige : zigzag" avec les niveaux (1) absent et (9) présent <i>Expert principal : c'est QL</i>
Ad. 9	vérifier s'il convient d'améliorer les illustrations (diagrammes au lieu de la photo actuelle?) <i>amélioration fournie par l'expert principal</i>
Ad. 11	améliorer l'illustration (remplacer par la photo de Ad. 12 et ajouter schémas pour indiquer la longueur) <i>amélioration fournie par l'expert principal</i>
Ad. 16	état "zigzag" avoir la note 9 <i>voir l'observation relative au car. 16</i>
Ad. 19	supprimer l'illustration et conserver uniquement le texte

b) Modifications à apporter au document TG/CASSAV(proj.7), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion des 11 et 12 janvier 2017, qui ne sont pas incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (TG/CASSAV(proj.8)), présenté au TC, mais qui seront incorporées dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

4.2	doit être numéroté 4.2.1 et ajouter nouveau paragraphe 4.2.2 (voir le document TGP/7/5) : "Ces principes directeurs d'examen ont été élaborés pour l'examen des variétés multipliées par voie végétative. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'Introduction générale et le document TGP/13 'Conseils pour les nouveaux types et espèces', section 4.5 'Examen de l'homogénéité.'" <i>à approuver par le TWA et le TWV par correspondance</i>
Ad. 20	ajouter une flèche au stipe de l'illustration pour le niveau 3

Phacélie à feuilles de tanaisie (<i>Phacelia tanacetifolia</i> Benth.)	TG/PHACE(proj.6)	Mme Bogna Kowalczyk (PL)	TWA	*
	Nombre de car. : 30 Nombre de car. (*) : 12	(experts intéressés : AT, CZ, DE, FR, QZ, RO, ESA, ISF)		

a) Modifications à apporter au document TG/PHACE(proj.5), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion des 11 et 12 janvier 2017, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/PHACE(proj.6)), présenté au TC :

Page de couverture	ajouter note de bas de page relative à SW manquante
Page de couverture	vérifier s'il convient de supprimer "English Bluebell" (pas dans GENIE) <i>Expert principal : remplacer "English Bluebell" par "California Bluebell"</i>
3.1.2	supprimer
Car. 12	doit se lire "Poids de 1000 graines"

b) Modifications à apporter au document TG/PHACE(proj.5), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion des 11 et 12 janvier 2017, qui ne sont pas incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (TG/PHACE(proj.6)), présenté au TC, mais qui seront incorporées dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

4.2	doit être numéroté 4.2.1 et ajouter nouveau paragraphe 4.2.2 (voir le document TGP/7/5) : "Les présents principes directeurs d'examen ont été élaborés aux fins d'examen des variétés allogames. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'Introduction générale et le document TGP/13 'Conseils pour les nouveaux types et espèces', section 4.5 'Examen de l'homogénéité.'" <i>à approuver par le TWA par correspondance</i>
Car. 9	- réduire l'échelle pour avoir les notes 1, 3, 5 - ajouter la variété indiquée à titre d'exemple "Volga" pour le niveau "longue" <i>à approuver par le TWA par correspondance</i>
Car. 10	- remplacer la variété indiquée à titre d'exemple "Factotum" par "Oka, Wolga" pour le niveau 1 "courte" <i>à approuver par le TWA par correspondance</i>

UROCHLOA	TG/UROCH(proj.11)	M. Fabrício Santos (BR)	TWA	*
	Nombre de car. : 21 Nombre de car. (*) : 16	(experts intéressés : AU, CO, MX, ZA, ISF)		

a) Modifications à apporter au document TG/UROCH(proj.10), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion des 11 et 12 janvier 2017, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/UROCH(proj.11)), présenté au TC :

Car. 6, 7, 8	supprimer (b)
Car. 11	doit se lire "Limbe : poils"
Car. 14 à 17	modifier l'ordre des caractères : "Inflorescence : longueur du rachis", "Inflorescence : forme du rachis en section transversale", "Inflorescence : longueur des racèmes de la base", "Inflorescence : longueur des pédoncules"
Car. 17	vérifier s'il faut ajouter (a) <i>Expert principal : oui, il faut ajouter (a)</i>
Car. 20	supprimer (+) et ajouter (a)
Ad. 19	supprimer
Ad. 21	doit se lire "L'époque du début de floraison se situe lorsque 50% des plantes présentent au moins une inflorescence entièrement dégagée"
9.	S'assurer de la pertinence des deuxième, quatrième et cinquième références et vérifier s'il convient de les supprimer <i>Expert principal : oui, il faut les supprimer (elles renvoyaient à une méthode d'analyse de la ploïdie qui n'existe plus dans le principe directeur).</i>

b) Modifications à apporter au document TG/UROCH(proj.10), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion des 11 et 12 janvier 2017, qui ne sont pas incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (TG/UROCH(proj.11)), présenté au TC, mais qui seront incorporées dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

4.2	doit être numéroté 4.2.1 et ajouter nouveau paragraphe 4.2.2 (voir le document TGP/7/5) : "Ces principes directeurs d'examen ont été élaborés pour l'examen des variétés apomictiques et allogames. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'Introduction générale et le document TGP/13 'Conseils pour les nouveaux types et espèces', section 4.5 'Examen de l'homogénéité.'" <i>à approuver par le TWA par correspondance</i>
-----	--

car. 11, 12	vérifier l'utilisation de la variété indiquée à titre d'exemple "BRS Tupi" ("BRS Tupi" utilisé pour "absente" au car. 11 et "uniquement sur la face supérieure" au car. 12) <i>Expert principal : il y a erreur au car. 11. Veuillez supprimer "BRS Tupi" de l'exemple des poils absents (car. 11). La variété correcte est "BRS Piatã" à approuver par le TWA par correspondance</i>
Car. 21	vérifier si le libellé doit être "Date d'épiaison" (Est-ce vraiment l'époque du début de la floraison? Y a-t-il déjà des fleurs épanouies lorsque l'inflorescence est entièrement dégagée?) <i>Expert principal : nous souhaitons conserver le libellé en l'état (époque du début de la floraison). Selon la méthode convenue, le caractère doit être analysé lorsque 50% des plantes ont au moins une inflorescence entièrement dégagée. Au moment de l'inflorescence entièrement dégagée, certaines fleurs ne sont pas encore épanouies (les stigmates ne sont pas encore déployés) (voir également le car. 20)</i>
Questionnaire technique 1	à présenter par ordre alphabétique

c) Modifications à apporter au document TG/UROCH(proj.11), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion des 3 et 4 avril 2017, qui seront incorporées dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

Car. 21	doit se lire "Époque d'épiaison"
---------	----------------------------------

Révisions

Blé (<i>Triticum aestivum</i> L. emend. Fiori et Paol.)	TG/3/12(proj.6)	Mme Virginie Bertoux (FR)	TWA	*
	Nombre de car. : 27 Nombre de car. (*) : 13	(experts intéressés : AR, AT, AU, BG, BR, CA, CL, CN, CZ, DE, DK, ES, FI, GB, HR, HU, IT, JP, KE, KR, NL, NZ, PL, QZ, RO, SK, UA, ZA, CLI, ESA, ISF)		

Modifications à apporter au document TG/3/12(proj.6), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 3 et 4 avril 2017, qui seront incorporées dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

3.4.4	doit être ajouté à la version allemande
4.2	doit être numéroté 4.2.1 et ajouter nouveau paragraphe 4.2.2 (voir le document TGP/7/5) : "Ces principes directeurs d'examen ont été établis pour l'examen des variétés [type ou types de reproduction ou de multiplication]. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'Introduction générale et le document TGP/13 'Conseils pour les nouveaux types et espèces', section 4.5 'Examen de l'homogénéité.' <i>à approuver par le TWA par correspondance</i>
6.5	doit se lire "A échantillon de 100 plantes ou parties de plantes B échantillon de 2000 plantes ou parties de plantes (nombre de plantes inversé)
Car. 3	remplacer "(W) SY Ideo" par "(W) Homeros" comme variété indiquée à titre d'exemple du niveau 7 <i>à approuver par le TWA par correspondance</i>
Ad. 15	doit se lire "La densité est le ratio entre le nombre d'épillets et la longueur de l'épi."
8.3	ajouter le stade de croissance 43 "Gonflement à peine visible"
9.	compléter la première référence de la bibliographie pour libeller comme suit : "ZADOKS, J. C., CHANG, T. T. and KONZAK, C. F., 1974 : ..."

Questionnaire technique 4	formater conformément à TGP/7 et ajouter des encadrés destinés à être complétés pour "(a) toute lignée mâle stérile" et "le système de maintien des lignées mâles stériles"
Annexe, partie II	ajouter les numéros des caractères (de 28 à 20)
Annexe, partie III	- 3.2 doit se lire "Ajuster à un litre avec de l'eau distillée" - 4.2.2 doit se lire "40 □ de TEMED (prélevé directement de la bouteille)" - 5 <u>Reconnaissance des allèles des gluténines</u> , dans le tableau, pour le poids moléculaire (kDa) de la bande 20, indiquer la valeur de 94 - vérifier le format

Laitue (<i>Lactuca sativa</i> L.)	TG/13/11(proj.5)	Mme Amanda van Dijk (NL)	TWV	*
	Nombre de car. : 53 Nombre de car. (*) : 14	(experts intéressés : BR, CZ, DE, ES, FR, IT, JP, KR, MA, QZ, ZA, CropLife, ESA, ISF)		

a) Modifications à apporter au document TG/13/11(proj.4), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 11 et 12 janvier 2017, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/13/11(proj.5)) présenté au TC :

Page de couverture	ajouter note de bas de page relative à SW manquante
5.3	doit se lire "Dans un premier temps, les variétés de la collection doivent être classées selon les types décrits dans le tableau 1. En cas de doute concernant le type auquel une variété appartient, elle doit être testée en tenant compte de tous les types pertinents."
5.3, 8.1 (a), questionnaire technique 7.3	utiliser "type" dans tout le document (harmoniser l'usage de "Type" ou de "Type de croissance")
Car. 4	doit se lire " <u>Uniquement les variétés avec plant : degré du chevauchement de la partie supérieure des feuilles : absent ou faible : ...</u> "
Car. 7, 8, 9	doit se lire " <u>Uniquement les variétés avec feuille : nombre de divisions : nul ou très faible : ...</u> "
Car. 9	- vérifier si la section transversale est correcte (ou est-ce la section longitudinale?) - améliorer les illustrations - ajouté (+) manquant <i>Expert principal : doit se lire "...section longitudinale" et a fourni des illustrations améliorées</i>
Car. 19	vérifier si VS est utilisé ou doit être supprimé <i>Expert principal : initialement, nous avons VG uniquement. Cependant, pendant la session de 2015 du TWV, il a été décidé d'ajouter VS. Maintenir en l'état.</i>
Car. 23	doit se lire " <u>Uniquement les variétés avec feuille : type de découpures du bord : irrégulièrement denté, bidenté ou tridenté : Feuille : ...</u> "
Car. 26, 27, 28, 34	doit se lire " <u>Uniquement les variétés avec plant : degré du chevauchement de la partie supérieure des feuilles : moyen ou fort :</u> "
Car. 30	avoir les niveaux étroit, moyen, large
8.1 (a)	transférer à 8.3 et ajouter renvoi à 8.3 dans 5.3 sous le tableau
8.1 (b)	doit se lire "...de chevauchement de la partie supérieure des feuilles nul ou faible..." (deuxième ligne)
8.1 (c)	doit se lire "...de chevauchement de la partie supérieure des feuilles moyen ou fort..." doit se lire "...de chevauchement de la partie supérieure des feuilles nul ou faible..."
Ad. 10	supprimer les photos supérieures avec les pommes.
Ad. 21, 22, 23, 24	doit se lire "...du bord à la moitié distale de la feuille."
Ad. 23	supprimer les dessins
Ad. 36	améliorer l'explication <i>amélioration fournie par l'expert principal</i>

Ad. 37	doit se lire "Les observations doivent être faites sur la tige de plantes ayant monté, après l'ouverture des premières fleurs. Pour les variétés avec une époque de début de montaison très tardive et un fort degré de chevauchement des feuilles, les feuilles de couverture de la pomme peuvent être incisées juste avant la détérioration pour faciliter l'observation de la fasciation"
Ad. 53, 11.2	- doit être présenté dans deux tableaux distincts - "inoculation par ensemencement des graines dans un sol contaminé", "3. die" à clarifier (plante/plantule morte ou graine morte?)
9.	la dix ^{ième} référence doit être libellée "...et Fontanges, ..."
Questionnaire technique 7.3	voir l'observation sur 8.1 (a), corriger le renvoi à 8.3 en conséquence

b) Modifications à apporter au document TG/13/11(proj.4), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion des 11 et 12 janvier 2017, qui ne sont pas incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (TG/13/11(proj.4)), présenté au TC, mais qui seront incorporées dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

4.2	doit être numéroté 4.2.1 et ajouter nouveau paragraphe 4.2.2 (voir le document TGP/7/5) : "Ces principes directeurs d'examen ont été élaborés pour l'examen des variétés reproduites par voie sexuée. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'Introduction générale et le document TGP/13 'Conseils pour les nouveaux types et espèces', section 4.5 'Examen de l'homogénéité.' <i>à approuver par le TWV par correspondance</i>
Car. 17	vérifier si une échelle 1, 2, 3 ou une échelle 1, 2, 3, 4, 5 conviendrait mieux? Expert principal : <i>nous proposons de passer à une échelle 1-5, 1 correspondant au niveau très mince, 2 à mince, 3 à moyenne, 4 à épaisse, 5 à très épaisse. Nous proposons d'ajouter "Stefano" comme variété indiquée à titre d'exemple pour la note 1 (très mince).</i> <i>à approuver par le TWV par correspondance</i>
Ad. 22	Les dessins devraient être attribués à des notes Expert principal : <i>Attention. Les dessins ne sont pas censés représenter les niveaux mais des exemples qui montrent comment observer ce caractère pour les différents types d'incision. Nous proposons de supprimer les dessins et d'ajouter à la photo le texte suivant : les flèches pointent en direction de la zone à observer.</i>

c) Modifications à apporter au document TG/13/11(proj.5), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 3 et 4 avril 2017, qui seront incorporées dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

Ad. 22	- supprimer la photographie - ajouter la phrase "Les dessins ci-après illustrent la façon d'observer ce caractère pour les différents types d'incision."
--------	---

Freesia (Freesia Eckl. Ex Klatt)	TG/27/7(proj.5)	M. Henk de Greef (NL)	TWO	*
	Nombre de car. : 53 Nombre de car. (*) : 37	(experts intéressés : JP, KR, MX, QZ, ZA)		

a) Modifications à apporter au document TG/27/7(proj.4), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 11 et 12 janvier 2017, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/27/7(proj.5)) présenté au TC :

1.2	supprimer
4.2.2	doit se lire "Pour l'évaluation de l'homogénéité des variétés à multiplication végétative..."
Car. 15	doit se lire "Épi : degré du zig-zag"

Car. 16	doit se lire "Épi : courbure de la partie distale"
Car. 22	vérifier s'il convient d'ajouter des variétés indiquées à titre d'exemple <i>amélioration fournie par l'expert principal</i>
Car. 23	vérifier s'il convient d'ajouter des variétés indiquées à titre d'exemple <i>amélioration fournie par l'expert principal</i>
Car. 30	vérifier le libellé : "Gorge du périanthe : nombre de stries sur la face ventrale de la face intérieure" ? <i>Expert principal : accepté</i>
Car. 33, 34, 35, 36	utiliser "segment" (singulier)
8.1 (a)	doit se lire "Les observations doivent être faites lorsque 50% des fleurs sur un épi se sont ouvertes."
8.1 (g)	doit se lire "Les observations sur le filet, l'anthere, le style et le stigmate doivent être faites uniquement sur les fleurs simples et semi-doubles."
Ad. 11, 16	ces explications doivent être transférées à la page suivante, respectivement.
Ad. 19	doit se lire "Les fleurs simples ont jusqu'à 6 tépales. Les fleurs semi-doubles ont entre 7 et 9 tépales. Les fleurs doubles ont plus de 9 tépales."
Ad. 50	remplacer "style" par "stigmate".

b) Modifications à apporter au document TG/27/7(proj.4), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion des 11 et 12 janvier 2017, qui ne sont pas incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (TG/27/7(proj.5)), présenté au TC, mais qui seront incorporées dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

4.2	doit être numéroté 4.2.1 et ajouter nouveau paragraphe 4.2.2 (voir le document TGP/7/5) : "Ces principes directeurs d'examen ont été élaborés pour l'examen des variétés multipliées par voie végétative. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'Introduction générale et le document TGP/13 'Conseils pour les nouveaux types et espèces', section 4.5 'Examen de l'homogénéité.'" <i>à approuver par le TWO par correspondance</i>
Car. 20	vérifier s'il convient d'ajouter une explication <i>Expert principal : non</i>
8.1 (a), (f)	devrait être traité par une explication générale sans légende (toutes les observations sont faites au même stade)

Châtaigner (<i>Castanea sativa</i> Mill.)	TG/124/4(proj.4)	M. Katsumi Yamaguchi (JP)	TWF	
	Nombre de car. : 45 Nombre de car. (*) : 39	(experts intéressés : CN, ES, FR, HU, KR, NZ, QZ, ZA)		

Modifications à apporter au document TG/124/4(proj.4), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 3 et 4 avril 2017, qui seront incorporées dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

4.2	doit être numéroté 4.2.1 et ajouter nouveau paragraphe 4.2.2 (voir le document TGP/7/5) : "Ces principes directeurs d'examen ont été élaborés pour l'examen des variétés multipliées par voie végétative. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'Introduction générale et le document TGP/13 'Conseils pour les nouveaux types et espèces', section 4.5 'Examen de l'homogénéité.'" <i>à approuver par le TWV par correspondance</i>
6.4	doit se lire "Les différentes espèces sont signalées par (A), (B), (C) après les variétés indiquées à titre d'exemple."
Car. 3	vérifier s'il s'agit vraiment de MG
Car. 9	ajouter (+) et une explication

Car. 10	les différentes espèces "Chaton : longueur"
Car. 11	supprimer (c)
8.1	vérifier s'il faut inverser (c) et (d) pour suivre l'ordre chronologique/morphologique comme dans le tableau des caractères (la fleur avant la feuille)
8.1 (b)	doit se lire "...tiers médian de la pousse..."
8.1 (d)	supprimer
Ad. 8	à améliorer
Ad. 10	doit se lire "Il faut observer le chaton le plus long sur une inflorescence pleinement développée."
Ad. 11	explication contradictoire avec (c)
Ad. 12	doit se lire "La surface totale de la feuille doit être observée."
Ad. 16	supprimer "verticalement"
Ad. 36	doit se lire "ouverture de l'involucre"
Ad. 38	supprimer
Ad. 43	doit se lire "l'époque de floraison mâle..."
9.	le renvoi à Kozaki doit se lire "Kozaki, I. et al., 1996: The fruit in Japan, Yokendo Ltd., JP, pp. 423, pp. 382-383"
Questionnaire technique 4.2.1	doit être complété comme suit :
1	(a) boutures [] (b) greffage [] (c) Autre (préciser) []

Noyer (<i>Juglans regia</i> L.)	TG/125/7(proj.5)	Mme Dong Pei (CN)	TWF	*
	Nombre de car. : 31 Nombre de car. (*) : 17	(experts intéressés : ES, FR, HU, JP, KR, QZ, ZA, CIOFORA)		

Modifications à apporter au document TG/125/7(proj.5), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 3 et 4 avril 2017, qui seront incorporées dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

4.2	doit être numéroté 4.2.1 et ajouter nouveau paragraphe 4.2.2 (voir le document TGP/7/5) : "Les présents principes directeurs d'examen ont été élaborés aux fins d'examen des variétés allogames. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'Introduction générale et le document TGP/13 'Conseils pour les nouveaux types et espèces', section 4.5 'Examen de l'homogénéité.'" <i>à approuver par le TWV par correspondance</i>
Car. 2, 3	supprimer (b)
Car. 3	- vérifier le libellé du niveau 2 et vérifier s'il doit être amélioré - vérifier s'il convient d'ajouter des illustrations à Ad. 3
Car. 4	supprimer "latéral" (précisé dans l'explication)
Car. 8	- doit se lire "Infructescence : type" - niveau 4 doit se lire "groupé"
Car. 10	- vérifier s'il s'agit d'une "vue ventrale" (voir Ad. 10) - examiner l'ordre des niveaux et du tableau conformément à TGP/14
Car. 11	- vérifier s'il s'agit d'une "vue latérale" (voir Ad. 11) - examiner l'ordre des niveaux et du tableau conformément à TGP/14
Car. 12	avoir niveaux dans l'ordre suivant : "réniforme", "arrondie aplatie", "circulaire", "elliptique"
Car. 13, 14	déplacer le libellé entre parenthèses vers Ad. 13 et 14
Car. 23	vérifier si cela doit se lire "inner plear wall" or "inner pleat wall" (voir Ad. 23)
Car. 24	- vérifier méthode d'observation (MG uniquement?), sinon adapter explication ajouter (+)
Car. 29	vérifier s'il doit être supprimé (informations supplémentaires par rapport aux car. 28 et 30?)

Car. 30	- supprimer les niveaux entre parenthèses (synonymes) - supprimer (c)
8.1 (b)	supprimer
8.1 (c)	à supprimer et fournir des explications individuelles pour le car. 6 et 7
8.1 (e)	expliquer comment mesurer et reformuler l'explication (comment la teneur en eau exacte est-elle déterminée?)
Ad. 10	à revoir
Ad. 11	à revoir
Ad. 12	à présenter sans tableau (toutes les illustrations sur une ligne)
Ad. 16	en anglais le niveau 2 doit se lire "on upper 2/3"
Ad. 24	vérifier si le libellé doit être "L'épaisseur de la partie centrale de la coquille doit être mesurée."
Ad. 27	vérifier l'explication par rapport aux niveaux d'expression

Chicorée à feuille (sauvage) (<i>Cichorium intybus</i> L. var. <i>foliosum</i> Hegi)	TG/154/4(proj.6)	Mme Romana Bravi (IT)	TWV	*
	Nombre de car. : 31 Nombre de car. (*) : 22	(experts intéressés : FR, NL, QZ, CropLife, ESA, ISF)		

a) Modifications à apporter au document TG/154/4(proj.5), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 11 et 12 janvier 2017, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/154/4(proj.6)) présenté au TC :

Page de couverture	ajouter note de bas de page relative à SW manquante
2.3	doit se lire "... ou 20 grammes de graines"
3.1.2	supprimer
3.3.2	supprimer
Tableau 1	la colonne 2 doit se lire "en taches seulement"
5.3	- avoir le même libellé que pour les principes directeurs d'examen de la laitue : "Dans un premier temps, les variétés de la collection doivent être classées selon les types décrits dans le tableau 1. En cas de doute concernant le type auquel une variété appartient, elle doit être testée en tenant compte de tous les types pertinents." - affecter un intitulé au tableau "Tableau 1 : Classification des types selon les caractéristiques" - ordre des colonnes : premiers types, suivis des caractéristiques selon l'ordre dans le tableau des car. - doit se lire "type" au lieu de "type de croissance" (dans tout le document)
6.5	les stades de croissance ne s'appliquent pas
Car. 1	supprimer "au stade 5-6 feuilles" et ajouter l'explication en 8.2
Car. 3	ajouter (a)
Car. 5	le niveau 6 doit se lire "oblancéolée"
Car. 6	transférer après car. 4 (pour regrouper la longueur et la largeur de la feuille)
Car. 9	doit se lire "Feuille : distribution de la pigmentation anthocyanique"
Car. 11	doit se lire "Feuille : profil de la face supérieure"
Car. 14	Observation faite lors de TWV/50 : "ajouter des illustrations (dessins)" Réponse de l'expert principal : je n'ai pas pu produire un dessin précis des ondulations en raison de la forme tridimensionnelle des ondulations (j'aurais dû utiliser des couleurs ou du gris/noir.) <i>TC-EDC : les variétés indiquées à titre d'exemple sont suffisantes</i>
Car. 17	vérifier s'il convient d'avoir les niveaux "absente", "ouverte", "fermée"
Car. 24	doit se lire "Seulement variétés avec Plante : formation d'une pomme : fermée : Pomme : degré ..."
Car. 27	doit se lire "Pomme : distribution de la pigmentation anthocyanique des feuilles de couverture"
8.1 (b)	doit se lire "Les observations doivent être effectuées sur les feuilles, à l'exclusion des feuilles externes et centrales."
8.1 (c)	à supprimer parce que déjà traité dans (a).
Ad. 8	doit se lire "Les observations doivent être effectuées sur la surface totale hors nervure médiane."




8.3	doit se lire "Types de chicorée à feuilles"
9.	vérifier et compléter les références
Questionnaire technique 1	vérifier si le nom commun anglais doit se lire "Salad chicory"
Questionnaire technique 6	ajouter un exemple tiré du tableau des caractères
Questionnaire technique 7.3	ajouter une demande d'information sur le type (voir principes directeurs d'examen de la laitue)

b) Modifications à apporter au document TG/154/4(proj.5), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion des 11 et 12 janvier 2017, qui ne sont pas incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (TG/154/4(proj.6)), présenté au TC, mais qui seront incorporées dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

4.2	doit être numéroté 4.2.1 et ajouter nouveau paragraphe 4.2.2 (voir le document TGP/7/5) : "Ces principes directeurs d'examen ont été élaborés pour l'examen des variétés allogames, des hybrides et des lignées endogames reproduites par voie sexuée. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'Introduction générale et le document TGP/13 'Conseils pour les nouveaux types et espèces', section 4.5 'Examen de l'homogénéité.' <i>à approuver par le TWV par correspondance</i>
Car. 18	vérifier si le libellé doit être : "Époque de maturité de récolte" (voir Ad. 8) <i>Expert principal : Après vérification, je confirme que le car. 18 doit rester tel quel : "Époque de formation de la pomme". Pendant le TWV, il a été convenu que la maturité de récolte ne pouvait pas s'appliquer à la chicorée à feuilles en raison de la difficulté d'évaluation et de normalisation chez des types de chicorée si différents et de l'influence des conditions de croissance.</i>
Ad. 18	Toutes les variétés parviennent à la maturité de récolte mais toutes ne forment pas une pomme. L'explication semble décrire la maturité de récolte. Il est suggéré que "Époque de maturité de récolte" avec le libellé suivant : "La maturité de récolte est spécifique des types de plante : les variétés qui forment une pomme sont parvenues à la maturité de récolte lorsqu'une pomme s'est formée; les variétés qui ne forment pas une pomme sont parvenues à la maturité de récolte lorsque les tiges (punterelle shoots) sont formées et que le développement des feuilles est achevé. L'expression devraient être décrites par rapport aux variétés indiquées à titre d'exemple." (libellé tiré de (a)) <i>Expert principal : Je propose de conserver le libellé actuel avec une meilleure explication (en supprimant le libellé se référant à la maturité de récolte) : "L'époque de formation de la pomme est estimée en comptant le nombre de jours qui se sont écoulés entre le repiquage dans le champ et la formation complète de la pomme. La conversion de ce nombre en niveau d'expression du barème devrait être fondée sur les variétés indiquées à titre d'exemple"</i> <i>Les types formant une pomme sont les plus communs et l'époque de formation de la pomme est un des caractères les plus importants. L'explication du caractère "Époque de formation de la pomme" est spécifique des types formant une pomme et correspond, dans ce cas, à l'"Époque de maturité de récolte". Pour les autres types de chicorée, l'époque de maturité de récolte est spécifique de chaque type et est bien expliquée dans le libellé 8.1 (a)</i>

c) Modifications à apporter au document TG/154/4(proj.6), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 3 et 4 avril 2017, qui sera incorporé dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

Car. 16	vérifier le libellé des niveaux d'expression (le niveau 3 ne correspond pas à l'illustration figurant dans TGP/14) et fournir de meilleures illustrations ou vérifier s'il convient de supprimer le caractère.
---------	--

Car. 18	doit se lire " <u>Seulement pour les variétés qui forment une pomme</u> : Époque de formation de la pomme".
8.3	<p>Des illustrations améliorées pour deux types ont été fournies par l'expert principal</p> <p>15. Catalogna Puntarelle</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Catalogna puntarelle a foglia frastagliata</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Catalogna puntarelle di Galatina</p> </div> </div> <p>16. Barbe de Capucin</p> <div style="text-align: center;">  <p>Barbe de Capucin</p> </div>

Chicorée, Endive (<i>Cichorium intybus</i> L.)	TG/173/4(proj.6)	Mme Stéphanie Christien (FR)	TWV	*
	Nombre de car. : 35 Nombre de car. (*) : 19	(experts intéressés : IT, NL, QZ, CropLife, ESA, ISF)		

a) Modifications à apporter au document TG/173/4(proj.5), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 11 et 12 janvier 2017, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/173/4(proj.6)) présenté au TC :

Page de couverture	ajouter note de bas de page relative à SW manquante
3.1.2	supprimer

3.5	Le rapport de TWV/50 indique qu'il convient de vérifier s'il convient d'ajouter des informations ou des explications sur les essais de montaison. <i>Le TC-EDC est convenu qu'aucune information supplémentaire n'était nécessaire car le chapitre 8.1 en contenait suffisamment.</i>
4.2.2	4.2.2 "open polinated" doit s'écrire "open pollinated"
4.2.3	supprimer
4.2.4, 4.2.5	corriger l'orthographe de "reconissable" en "reconnissable"
4.2.5	à deux endroits, il faut ajouter un espace entre "95%" et "should"
Car. 3	- doit se lire "Plante : port" - le niveau 1 doit se lire "dressé", le niveau 3 "demi-dressé", le niveau 5 "étalé"
Car. 14	vérifier si le libellé doit être "Feuille : nombre d'incisions de la partie basale" <i>Expert principal : accepté</i>
Car. 25	ajouter (c)
8.1 (b)	transférer à 8.2 et renommer Ad. 4 + 5
8.1 (c)	doit se lire "Les observations doivent être effectuées..."
8.1 (d), (e)	combiner (d) et (e) et libeller comme suit : "Les observations doivent être effectuées après une période de forçage, avant l'exposition à la lumière du jour. À la fin de la saison de végétation, les racines doivent être récoltées et les feuilles coupées à environ 3 cm du point d'attache à la racine. Les racines doivent être conservées à une température qui est déterminée par la durée de la conservation et à un taux d'humidité d'environ 95%, avant d'être repiquées dans un récipient, à raison de 2 répétitions de 50 racines..."
Ad. 18	supprimer
Ad. 20	doit se lire : "Les observations doivent être effectuées lorsque la première fleur s'ouvre."
Ads. 22, 23	doit se lire "Les observations doivent être effectuées sur les stipules du tiers supérieur de la tige florale."
Ad. 25	les légendes "Pollen"/"no pollen" et "tube staminal bien développé"/"tube staminal moins développé" devraient figurer devant les flèches
Ad. 31, 32	à supprimer
Ad. 35	supprimé "mesuré" et "(voir (e))"
9.	deuxième référence : remplacer "CTIEF" par "CTIFL"
Questionnaire technique 5	ajouter car. 19 (car. de groupement)
Questionnaire technique 6	fournir un exemple différent (pas de car. QL) <i>fourni par l'expert principal</i>

b) Modifications à apporter au document TG/173/4(proj.5), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion des 11 et 12 janvier 2017, qui ne sont pas incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (TG/173/4(proj.6)), présenté au TC, mais qui seront incorporées dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

4.2	doit être numéroté 4.2.1 et ajouter nouveau paragraphe 4.2.2 (voir le document TGP/7/5) : "Ces principes directeurs d'examen ont été élaborés pour l'examen des variétés allogames, des hybrides et des lignées endogames reproduites par voie sexuée. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'Introduction générale et le document TGP/13 'Conseils pour les nouveaux types et espèces', section 4.5 'Examen de l'homogénéité.' <i>à approuver par le TWV par correspondance</i>
Car. 1	vérifier s'il faut libeller "Cotylédon : rapport largeur/longueur" avec les niveaux "petit", "moyen", "grand" <i>Expert principal : L'examineur DHS français de l'endive/chicorée se prononce en faveur de la première proposition "Cotylédon : forme" avec les 3 niveaux d'expression "arrondie, elliptique large et elliptique" qui sont plus "directement compréhensibles" que le rapport largeur/longueur qui signifie que "arrondie" deviendra "grand", etc. La proposition doit rester telle quelle.</i>

Car. 7	<p>- vérifier s'il convient d'indiquer comme QL - examiner les variétés indiquées à titre d'exemple pour qu'elles soient cohérentes dans les caractères 7 et 8 <i>Expert principal : oui, à indiquer comme QL et avoir les variétés indiquées à titre d'exemple suivantes :</i></p> <p>Feuille : couleur</p> <table border="0"> <tr> <td>seulement verte</td> <td><u>Excellence, Focus, Genie, Janus</u></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>verte et rouge</td> <td>Festive</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>seulement rouge</td> <td>Carla, Redoria</td> <td>3</td> </tr> </table> <p><i>à approuver par le TWV par correspondance</i></p>	seulement verte	<u>Excellence, Focus, Genie, Janus</u>	1	verte et rouge	Festive	2	seulement rouge	Carla, Redoria	3
seulement verte	<u>Excellence, Focus, Genie, Janus</u>	1								
verte et rouge	Festive	2								
seulement rouge	Carla, Redoria	3								
Car. 8	<p>vérifier s'il doit être observé sur des variétés avec les couleurs rouge et vert seulement (le caractère devra alors se lire "Seules les variétés..."). <i>Expert principal : L'examinateur DHS français de l'endive/chicorée est favorable à l'évaluation de l'intensité générale de la couleur, quelle qu'elle soit (seulement verte, verte et rouge, seulement rouge). Jusqu'à présent, les observations faites sur une feuille verte et rouge montrent que les 2 couleurs ont la même intensité, ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire de préciser le type de couleur. La proposition doit être laissée telle quelle. Avoir les variétés indiquées à titre d'exemple suivantes</i></p> <p>Feuille : intensité de la couleur</p> <table border="0"> <tr> <td>claire</td> <td></td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>moyenne</td> <td><u>Excellence, Festive, Janus, Redoria</u></td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>foncée</td> <td><u>Carla, Focus, Genie</u></td> <td>7</td> </tr> </table> <p><i>à approuver par le TWV par correspondance</i></p>	claire		3	moyenne	<u>Excellence, Festive, Janus, Redoria</u>	5	foncée	<u>Carla, Focus, Genie</u>	7
claire		3								
moyenne	<u>Excellence, Festive, Janus, Redoria</u>	5								
foncée	<u>Carla, Focus, Genie</u>	7								
Car. 31	<p>- vérifier s'il convient d'indiquer comme QL <i>Expert principal : oui, il doit être indiqué comme QL</i> - les variétés indiquées à titre d'exemple doivent se lire comme suit :</p> <p>Chicon : couleur du limbe</p> <table border="0"> <tr> <td>seulement jaune</td> <td><u>Flexine, Harmonie, Perfo, Takine</u></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>jaune et rouge</td> <td></td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>seulement rouge</td> <td><u>Festive, Selkis</u></td> <td>3</td> </tr> </table> <p><i>à approuver par le TWV par correspondance</i></p>	seulement jaune	<u>Flexine, Harmonie, Perfo, Takine</u>	1	jaune et rouge		2	seulement rouge	<u>Festive, Selkis</u>	3
seulement jaune	<u>Flexine, Harmonie, Perfo, Takine</u>	1								
jaune et rouge		2								
seulement rouge	<u>Festive, Selkis</u>	3								
Car. 32	<p>- vérifier si cela s'applique seulement aux variétés rouges et jaunes (le caractère devra alors se lire "Seules les variétés...") <i>Expert principal : L'examinateur DHS français de l'endive/chicorée est favorable à l'évaluation de l'intensité générale de la couleur, quelle qu'elle soit (seulement verte, verte et rouge, seulement rouge). Jusqu'à présent, les observations faites sur une feuille verte et rouge montrent que les 2 couleurs ont la même intensité, ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire de préciser le type de couleur. La proposition doit être laissée telle quelle.</i> - les variétés indiquées à titre d'exemple doivent se lire comme suit :</p> <p>Chicon : intensité de la couleur du limbe</p> <table border="0"> <tr> <td>claire</td> <td><u>Elegance, Perfo</u></td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>moyenne</td> <td><u>Baccara, Harmonie, Omblin, Selkis</u></td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>foncée</td> <td><u>Abellis, Ecrine, Festive, Takine</u></td> <td>7</td> </tr> </table> <p><i>à approuver par le TWV par correspondance</i></p>	claire	<u>Elegance, Perfo</u>	3	moyenne	<u>Baccara, Harmonie, Omblin, Selkis</u>	5	foncée	<u>Abellis, Ecrine, Festive, Takine</u>	7
claire	<u>Elegance, Perfo</u>	3								
moyenne	<u>Baccara, Harmonie, Omblin, Selkis</u>	5								
foncée	<u>Abellis, Ecrine, Festive, Takine</u>	7								

c) Modifications à apporter au document TG/173/4(proj.6), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 3 et 4 avril 2017, qui seront incorporées dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

Car. 1	le niveau 1 doit se lire "circulaire"
--------	---------------------------------------

Pétunia (<i>Petunia</i> Juss.; <i>xPetchoa</i> J.M.H. Shaw)	TG/212/2(proj.5)	Mme Andrea Menne (DE)	TWO	*
	Nombre de car. : 34 Nombre de car. (*) : 17	(experts intéressés : AU, CA, CN, JP, KR, MX, NZ, QZ, ZA, CIOFORA)		

a) Modifications à apporter au document TG/212/2(proj.4), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 11 et 12 janvier 2017, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/212/2(proj.5)) présenté au TC :

1.1	supprimer la double notation du point.
1.2	doit être supprimé et des informations doivent être ajoutées sur la page de couverture, documents connexes
4.2.2	supprimer
5.3 (b)	Le caractère 3 n'a plus de (*), vérifier s'il doit être supprimé <i>Expert principal : supprimer des caractères de groupement</i>
Questionnaire technique 5	Le caractère 3 n'a plus de (*), vérifier s'il doit être supprimé <i>Expert principal : conserver le caractère 3 dans TQ 5</i>

b) Modifications à apporter au document TG/212/2(proj.4), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion des 11 et 12 janvier 2017, qui ne sont pas incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (TG/212/2(proj.5)), présenté au TC, mais qui seront incorporées dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

1.1	doit se lire "... <i>Petunia</i> Juss et <i>xPetchoa</i> ..." (ajouter "et")
4.2	doit être numéroté 4.2.1 et ajouter nouveau paragraphe 4.2.2 (voir le document TGP/7/5) : "Ces principes directeurs d'examen ont été élaborés pour l'examen des variétés multipliées par voie végétative et des variétés autogames reproduites par voie sexuée. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'Introduction générale et le document TGP/13 'Conseils pour les nouveaux types et espèces', section 4.5 'Examen de l'homogénéité.' <i>le TWO par correspondance</i>
8.1 (a)	- s'applique à tous les caractères (hormis le 2 et le 3) et devrait donc être traitée par une explication générale au paragraphe 8.1. - doit se lire "Sauf indication contraire, les observations doivent être effectuées à l'époque de la pleine floraison."
Questionnaire technique 1.	placer <i>Petunia</i> au point 1.1.1 et <i>xPetchoa</i> au point 1.2.1 (inverser l'ordre de présentation)
Questionnaire technique 5.7, 5.8	indiquer que le déposant doit remplir <u>soit</u> le code de couleurs RHS <u>soit</u> le groupe de couleur

Agaricus (<i>Agaricus bisporus</i> L.)	TG/259/2(proj.4)	M. Sergio Semon (QZ)	TWV	
	Nombre de car. : 27 Nombre de car. (*) : 19	(experts intéressés : FR, HU, JP, KR, ESA, ISF)		

Le TC-EDC, à ses réunions qui se sont tenues à Genève, les 11 et 12 janvier 2017 et les 3 et 4 avril 2017, a examiné les documents TG/259/2(proj.3) et TG/259/2(proj.4).

Le TC-EDC a recommandé au TC que le projet des principes directeurs d'examen pour *Agaricus* soit renvoyé au TWV pour plus d'éclaircissements concernant plusieurs questions techniques relatives à ce projet de principes directeurs d'examen.

a) Modifications à apporter au document TG/259/2(proj.3), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 11 et 12 janvier 2017, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/259/2(proj.4)) présenté au TC :

Page de couverture	ajouter note de bas de page relative à SW manquante
General	- la traduction française de "organes fructifères" est "organes fructifères" ou "organes de fructification" <i>Expert principal : la traduction correcte est "organes"</i> - la traduction espagnole de "organes fructifères" est "cuerpo frutal" ou "cuerpo fructífero" <i>Expert principal : la traduction correcte est "cuerpo fructífero"</i>
Car. 1	vérifier si cela doit se lire "Mycélium : densité"
Car. 3	doit se lire "Époque de début de récolte"
Car. 7	supprimer MG (pas de MG dans les caractères 5 et 6)
Car. 15	doit se lire "Seulement les variétés à chapeau marron : Chapeau : ton des écailles par rapport à la surface"
Car. 21	Vérifier s'il convient d'ajouter le stade 3 <i>Expert principal : oui, il convient d'ajouter le stade 3</i>
Car. 22	doit se lire "Époque d'ouverture du chapeau"
Car. 26	ajouter (+)
Car. 27	ajouter (+)
8.1 (a)	supprimer (voir stade 2)
8.1 (b), (e)	corriger les numéros de caractères dans les illustrations
8.1 (c)	supprimer (voir stade 5)
8.1 (d)	supprimer (voir stade 3)
Ad. 3	doit se lire "L'époque de début de récolte est atteinte lorsque plus de cinq organes fructifères ont atteint le stade 2 pendant la première période de pousse."
Ad. 7	remplacer les photos par des dessins <i>amélioration fournie par l'expert principal</i>
Ad. 21	- un échantillon au stade 3 est absent dans le protocole d'essai tel que décrit au paragraphe 3.4.2 <i>Expert principal : résolu par l'addition du stade 3 au caractère 21</i> - corriger l'orthographe de "revealed" dans la dernière phrase

b) Modifications à apporter au document TG/259/2(proj.3), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion des 11 et 12 janvier 2017, qui ne sont pas incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen TG/259/2(proj.4)), présenté au TC, mais qui seront incorporées dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

General	- préciser le nombre de plantes à observer aux fins de la distinction et de l'homogénéité <i>Expert principal : 105 organes fructifères à observer (explication disponible plus bas, au paragraphe 3.4.2)</i> - préciser que toutes les observations doivent être faites durant la première période de pousse (s'il y a d'autres périodes de pousse, des caractères supplémentaires doivent être ajoutés) <i>Expert principal : Je confirme que des observations doivent uniquement être faites pendant la première période de pousse. Si la phrase actuelle du paragraphe 3.1.3 "Le demandeur peut demander la prolongation de la période de culture si la distinction ne peut être démontrée que durant la deuxième ou la troisième période de pousse" crée la confusion, je peux accepter de supprimer cette phrase.</i>
3.1.3	- la première phrase doit se lire "Le cycle de végétation est <u>normalement</u> constitué par la durée du champignon blanc jusqu'à la fin de la première période de pousse." - supprimer la deuxième phrase

3.4.2	<p>- Est-ce que le protocole d'essai décrit est suffisant pour observer le caractère 4 "Époque du pic de la première période de pousse"?</p> <p><i>Expert principal : Oui. Des explications supplémentaires seront données dans Ad. 4</i></p> <p>- Des organes fructifères supplémentaires doivent être récoltés et observés au stade 3.</p> <p><i>Expert principal : Proposer plutôt 105 organes fructifères. Le nouveau texte doit se lire :</i></p> <p><i>"Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total pendant la première période de pousse sur au moins 105 organes fructifères qui doivent être répartis de manière égale sur plus de trois répétitions. Quarante-cinq organes fructifères doivent être collectés au stade 2, et 45 au stade 5 (voir le chapitre 8.3)"</i></p> <p>- Il ne semble pas inapproprié de faire état d'un nombre total de fruits au paragraphe 3.4.2, du moins pas à un si petit nombre.</p> <p><i>Expert principal : je ne comprends pas le sens de cette phrase, puisqu'il est courant dans les principes directeurs de l'UPOV de dire combien de plantes sont observées. J'espère que la nouvelle phrase au paragraphe 3.4.2 clarifiera la situation.</i></p>
4.1.4	<p>En vertu du paragraphe 3.4.2, chaque caractère est observé sur 45 organes fructifères. Il y a au moins 3 échantillons indépendants récoltés aux stades 2, 3 et 5.</p> <p><i>Expert principal : Le nombre d'organes fructifères est désormais passé à 105 comme indiqué au paragraphe 3.4.2 ci-dessus (45+15+45)</i></p>
4.2	<p>doit être numéroté 4.2.1 et ajouter un nouveau paragraphe 4.2.2 (voir le document TGP/7/5) :</p> <p>"Les présents principes directeurs d'examen ont été élaborés aux fins d'examen des variétés allogames. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'Introduction générale et le document TGP/13 'Conseils pour les nouveaux types et espèces', section 4.5 'Examen de l'homogénéité.'"</p>
4.2.2	<p>- remplacer "allogames" par "à multiplication végétative"</p> <p><i>Expert principal : accepté</i></p> <p>- indiquer 2 plantes hors-types dans un échantillon de 45.</p> <p><i>Expert principal : D'accord (stades 2 et 5). En outre, il faut également indiquer : "Dans le cas d'un échantillon de 15 organes fructifères (stade 3), 1 plante hors-type est admise."</i></p> <p>- Est-il approprié d'en avoir 90?</p> <p><i>Expert principal : La nouvelle taille d'échantillon est de 105 (45+15+45). Le texte complet du paragraphe 4.2.2 doit se lire : "Pour l'évaluation de l'homogénéité des variétés multipliées par voie végétative, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation de 95%. Dans le cas d'un échantillon de 45 organes fructifères (stades 2 et 5), 2 plantes hors-type sont tolérées. Dans le cas d'un échantillon de 15 organes fructifères (stade 3), 1 plante hors-type est tolérée."</i></p> <p>- Si un échantillon combiné est considéré, la taille sera probablement 45+45+45=135.</p> <p><i>Expert principal : voir l'explication ci-dessus</i></p>
Car. 6	<p>vérifier s'il faut avoir une largeur avec les niveaux d'expression actuels ou conserver le diamètre avec les niveaux "petit", "moyen", "grand"</p>
Car. 8	<p>vérifier s'il doit être indiqué comme QL avec les niveaux "brun" et "non brun" car les caractères 9, 10 et 15 nécessitent une division QL</p> <p><i>Expert principal : d'accord pour l'indiquer comme QL avec les niveaux "brun" et "non brun".</i></p>
Car. 11	<p>- Comment l'oxydation est-elle observée?</p> <p><i>Expert principal : voir Ad.11 ci-dessous pour une explication révisée plus détaillée</i></p> <p>- est-ce que toutes les variétés oxydent après un certain temps?</p> <p><i>Expert principal : Non. La réaction d'oxydation typique n'a pas été observée sur plusieurs variétés, telles que 'Sylvan A15', 'Horst U1', etc.</i></p> <p>- s'agit-il vraiment de QL?</p> <p><i>Expert principal : Oui, il s'agit de QL (voir l'explication plus haut)</i></p> <p>- dans l'explication vérifie s'il faut indiquer un temps d'observation fixe</p> <p><i>Expert principal : C'est désormais chose faite dans l'explication révisée pour Ad. 11 plus bas</i></p>
Car. 27	<p>vérifier s'il ne s'agit pas d'un caractère QN</p>

Ad. 4	- les observations ne semblent guère faisables avec un protocole d'essai tel que décrit au paragraphe 3.4.2 - supprimer la première phrase (déjà indiquée dans le tableau des caractères) <i>Expert principal : proposer une explication révisée sur la base du nouveau libellé pour 3.4.2 :</i> <i>"Les dates auxquelles les organes fructifères ont atteint le stade 2 sont notées. L'époque du pic de la première pousse est la période où le plus grand nombre d'organes fructifères ont atteint ce stade."</i>
Ad. 11	Comment l'oxydation est-elle observée? <i>L'expert principal a fourni une explication révisée : "Les stipes sont coupés de manière transversale en leur milieu. L'oxydation du bord coupé (observée visuellement sous la forme d'une décoloration de la surface coupée allant du jaunâtre au rouge en passant par le rose) est observée 2 à 10 minutes après l'opération."</i>
9.	Singer (1986) est manquant – voir Ad. 21
Questionnaire technique 5	examiner les caractères (les caractères 4 et 13 ne sont pas des caractères de groupement) <i>Expert principal : Je peux consentir à ajouter les caractères 4 et 13 comme caractères de groupement au paragraphe 5.3</i>

Papayer (<i>Carica papaya</i> L.)	TG/264/2(proj.9)	M. Alejandro Barrientos-Priego (MX)	TWF	
	Nombre de car. : 50 Nombre de car. (*) : 21	(experts intéressés : BR, CN, IL, JP, KE, MY, OM, PH, QZ, TH, VN, ZA)		

Modifications à apporter au document TG/264/2(proj.9), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 3 et 4 avril 2017, qui seront incorporées dans les principes directeurs d'examen adoptés, sous réserve de l'approbation du groupe de travail technique compétent, s'il y a lieu :

Page de couverture	Le nom commun anglais doit se lire "Pawpaw" au lieu de "Papaw"
3.4.1	remplacer "5 arbres" par "5 plantes"
3.4.2	doit se lire : "Dans le cas de variétés multipliées par voie végétative, chaque essai doit..."
4.1.4	- remplacer "organes fructifères" par "plantes" - avoir trois paragraphes : "Dans le cas de variétés reproduites par voie sexuée,..." "Dans le cas de variétés multipliées par voie végétative,..." "Dans le cas d'observations portant sur des parties de plantes isolées, ..."
4.2	doit être numéroté 4.2.1 et ajouter nouveau paragraphe 4.2.2 (voir le document TGP/7/5) : "Ces principes directeurs d'examen ont été élaborés pour l'examen des variétés multipliées par voie végétative. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'Introduction générale et le document TGP/13 'Conseils pour les nouveaux types et espèces', section 4.5 'Examen de l'homogénéité.'" <i>à approuver par le TWV par correspondance</i>
5.3	vérifier s'il convient d'ajouter le caractère 23 à TQ 5
Car. 1	vérifier s'il convient de fournir une variété indiquée à titre d'exemple pour le niveau 5
Car. 9	le niveau 1 doit se lire "faible", le niveau 3 doit se lire "élevé"
Car. 21	doit se lire "Fruit des plantes hermaphrodites : longueur"
Car. 22	doit se lire "Fruit des plantes hermaphrodites : largeur"
Car. 23	doit se lire "Fruit des plantes hermaphrodites : rapport longueur/largeur"
Car. 24	doit se lire "Fruit des plantes femelles : longueur"
Car. 25	doit se lire "Fruit des plantes femelles : largeur"
Car. 26	doit se lire "Fruit des plantes femelles : rapport longueur/largeur"
Car. 27	doit se lire "Fruit des plantes hermaphrodites : forme"

Car. 28	doit se lire "Fruit des plantes femelles : forme"
Car. 27, 28	examiner l'ordre des niveaux d'expression (voir tableau Ad. 27, 28) et avoir les mêmes niveaux d'expression pour les deux caractères ou avoir deux tableaux distincts
Car. 42	en anglais, doit se lire "strongly stellate" pour le niveau 4
Car. 49	examiner la méthode d'observation pour qu'elle soit cohérente avec l'explication donnée en Ad. 49
8.1	supprimer le texte souligné
Ad. 18	la deuxième phrase doit se lire "Les observations doivent être faites durant la première ouverture de la fleur,..."
Ad. 19	la deuxième phrase doit se lire "Les observations doivent être faites durant la première ouverture de la fleur."
Ads. 27, 28	examiner l'ordre des niveaux conformément au TGP/14
Questionnaire technique 4.2	compléter

[Fin de l'annexe II et du document]